



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane



Contact : 03 21 61 50 00
contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane



Le décret 2011-687 du 27 juin 2011 soumet les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le présent rapport est organisé selon les 5 piliers :

PILIER 1

LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

PAGES 7 > 14

PILIER 2

VERS UNE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET UNE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

PAGES 15 > 24

PILIER 3

SATISFACTION DES BESOINS ET DES ASPIRATIONS DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

PAGES 25 > 36

PILIER 4

VERS UNE COHÉSION SOCIALE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

PAGES 37 > 52

PILIER 5

VERS DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

PAGES 53 > 61

Préambule

LE RAPPORT ANNUEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport de développement durable nous livre comme chaque année un « arrêt sur image » de l'activité des services de la communauté d'agglomération qui conforte nos engagements en matière de développement durable.

Une photographie à 360 degrés, où le nombre, la qualité et la variété des réalisations seront cette année présentées sous forme de fiches actions.

Le rapport de développement durable permet de présenter nos contributions aux défis environnementaux mais aussi de mettre en perspective les orientations stratégiques pour améliorer le cadre de vie des habitants.

TROIS AXES PRIORITAIRES 2020-2026

- La performance énergétique du patrimoine public. L'objectif fixé est de réhabiliter 18 bâtiments pour atteindre le niveau bâtiment basse consommation (BBC),
- Les énergies renouvelables. L'objectif est de doubler la production du territoire de l'agglomération,
- L'adaptation du territoire au changement climatique.

SIX ACTIONS PHARES

- lutter contre les îlots de chaleur en ville avec en filigrane la question du rafraîchissement de la ville ;
- la favorisation de l'écologie urbaine ;
- la place de l'arbre en ville ou comment gérer la biodiversité en ville ;
- la lutte contre le retrait et le gonflement des argiles ;
- la gestion de l'eau ;
- la lutte contre l'érosion des sols.

DES OUTILS POUR AGIR

La Communauté d'agglomération a été l'une des premières collectivités de la région à avoir mis en place, dès 2007, un Plan climat volontaire. Elle s'est dotée d'outils pour agir en faveur de l'environnement et a adopté :

- le Plan Climat Air Energie Territorial constitue le document cadre stratégique et opérationnel de lutte contre le changement climatique de la Communauté d'Agglomération, qui décline les objectifs internationaux et nationaux en la matière,
- Le CTE traduit les engagements environnementaux pris par la France au niveau local. Outil au service de la transformation écologique des territoires, il valorise des projets concrets et durables,
- le Contrat d'Objectif pour la Territorialisation de la 3^{ème} Révolution Industrielle (COTTRI).

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST UNE RÉALITÉ SCIENTIFIQUE.

Il est donc urgent de généraliser, à l'échelle du territoire, la mise en place de politiques adaptées. L'action locale est une réponse à cette problématique.

Au-delà des actions engagées pour le climat, pour la préservation de la biodiversité, le rapport de développement durable s'intéresse également au bien-être des citoyens, à la cohésion sociale entre les territoires et les générations et à la mise en œuvre de pratiques de production et de consommation responsables.

Ce rapport se veut également être un outil de dialogue avec le territoire et ses acteurs.

EN LIGNE
www.bethunebruay.fr

CONTACT
contact@bethunebruay.fr
100 avenue de Londres
CS 40548
62411 BÉTHUNE Cedex
03 21 61 50 00

Le Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET 2020-2026

Le PCAET constitue le document cadre stratégique et opérationnel de lutte contre le changement climatique de la Communauté d'Agglomération, qui décline les objectifs internationaux et nationaux en la matière. Le plan communautaire se doit d'être conforme à la loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 et au décret du 28 juin 2016. Le futur projet de territoire, le SCOT ainsi que le PLUi devront prendre en compte ses objectifs et orientations.

Suite à l'arrêt projet du 4 septembre 2019, une phase de consultation publique a été réalisée. Elle s'est matérialisée en 2020 par la prise en compte des avis réglementaires reçus fin 2019 (Etat-Région & Autorité Environnementale) et l'organisation d'une enquête publique entre le 20 janvier et le 18 février.

15 rapports ont été mis à disposition du public pour avis. Le PCAET a été approuvé le 4 mars 2020 par le Conseil Communautaire, à l'unanimité.

15

rapports réalisés et mis à disposition du public et des acteurs

161

mesures programmées sur 6 ans
27 actions structurantes actées

2 800

emplois nets espérés d'ici 30 ans grâce à la transition écologique du territoire

4,7 M€

d'économies estimées par rapport au coût de l'inaction



Le plan prévoit pour 2030 les objectifs suivants :

- la réduction des consommations territoriales d'énergie finale de 13% (par rapport à 2017)
- la réduction de 26% des Gaz à Effet de Serre générés (par rapport à 2016)
- la multiplication par 5 des productions énergétiques renouvelables et de récupération (par rapport à 2017)
- la réduction des émissions de polluants atmosphériques de 34% (par rapport à 2012)
- la multiplication par 3,9 du stockage carbone du territoire par les sols et les arbres
- l'atteinte du 0 artificialisation nette.

Ce plan a permis de décliner pour les 6 prochaines années les orientations stratégiques suivantes :

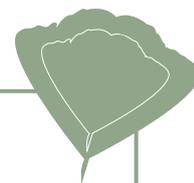
- Assurer une protection accrue des habitants et de la nature,
- Permettre une mobilité durable,
- Engager le territoire vers l'autonomie énergétique
- Imprégner le développement du territoire de la transition écologique
- Impulser un fonctionnement territorial coordonné, participatif et exemplaire.

Dans ce cadre, 27 actions structurantes ont été actées. Ces dernières permettent d'orienter l'ensemble des mesures prises sur les 6 prochaines années. Pour suivre l'avancement de l'Agglomération et des acteurs engagés, 200 indicateurs ont également été inscrits.

2021

Perspectives

2021 sera consacrée au démarrage de la mise en œuvre et du suivi de la démarche. Les opérations prioritaires seront celles inscrites dans le Contrat de Transition Énergétique (CTE) et le Contrat d'Objectif de Territorialisation de la 3^{ème} Révolution Industrielle (COTTRI). L'accent sera porté sur le développement d'outils de communication auprès des élus.



Le Contrat de Transition Écologique

CTE 2019-2023

Le CTE traduit les engagements environnementaux pris par la France au niveau local. Outil au service de la transformation écologique des territoires, il valorise des projets concrets et durables. Après avoir été sélectionnée via l'appel à projet national, la Communauté d'Agglomération a construit, en concertation avec l'Etat et ses partenaires, les ambitions et le programme de son CTE.



Signé le 16 décembre 2019, le CTE s'articule autour de 6 orientations stratégiques et 12 opérations à réaliser d'ici 4 ans (fin 2023). Ces opérations sont fléchées pour obtenir des cofinancements en matière d'investissement. Le fil rouge, qui constitue la priorité du contrat, est « l'énergie du 21ème siècle ».

Une charte partenariale d'engagement au profit de la transition écologique communautaire a été validée avec le Ministère de l'écologie, la Région, l'ADEME et l'ensemble des partenaires.

Les principales avancées sont :

- L'organisation de 2 temps forts avec les acteurs industriels pour aborder les enjeux de transition écologique ;
- Le recrutement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de préfiguration d'une Agence Locale de l'Energie, du Climat et de l'Air (ALECA) ;
- Le recrutement en cours d'un bureau d'études pour réaliser un Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur ;
- La validation d'une convention de financement de l'ADEME à hauteur 50% pour engager une prime « qualité de l'air » sur le territoire en 2020 (536 K€ de subvention). L'objectif est de remplacer plus de 600 équipements de chauffage non performants en 3 ans. Cette démarche s'accompagnera d'un dispositif d'animation spécifique.



12

opérations inscrites

28 M€

actés en faveur de la transition écologique et énergétique

5

signataires et 5 porteurs de projets

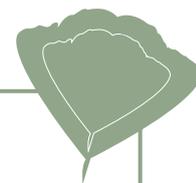
10,3 M€

de financements prévisionnels

2021

Perspectives

2021 permettra de poursuivre l'avancement de l'ensemble des 12 opérations du Contrat et d'engager la gouvernance de la Transition Ecologique et Energétique (commune avec le COTTRI). En lien avec les ambitions impulsées par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance, le CTE devrait évoluer en CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)



Le Contrat d'Objectif de Territorialisation de la 3^{ème} Révolution Industrielle

COTTRI 2020-2024

La Communauté d'Agglomération s'est inscrite dans la dynamique régionale du Contrat d'Objectif pour la Territorialisation de la 3^{ème} Révolution Industrielle (COTTRI). Outil de déclinaison du PCAET au même titre que le CTE, c'est un dispositif contractuel conclu avec l'Etat, l'ADEME et la Région Hauts-de-France, pour une durée de 4 ans. L'opération a été validée par le Conseil communautaire du 17 novembre 2020.

11

objectifs contractuels

25

opérations inscrites

15

Equivalents temps plein dédiés

935 k€

de dépenses de fonctionnement

450 K€

de subvention

Le contrat a pour principal objectif d'animer et de mobiliser tous les acteurs dans le but d'accélérer la Troisième Révolution Industrielle sur le territoire. Ce dispositif s'appuie sur un protocole de partenariat structuré en 9 domaines de coopération obligatoire (objectif contractuel à atteindre), une gouvernance politique et technique et des moyens financiers spécifiques à hauteur de 450K€.

Les domaines prioritaires de coopération proposés sont :

- la rénovation du patrimoine public (démarche du CEP principalement),
- le développement des énergies renouvelables
- l'adaptation au changement climatique.

Pour réussir, l'Agglomération a défini un budget de fonctionnement décomposé en crédits d'ingénierie, d'études, de communication et d'évaluation. En effet, l'enveloppe octroyée par le COTTRI permet de financer les dépenses de fonctionnement. Les opérations qui génèrent de l'investissement seront fléchées dans d'autres dispositifs financiers existants.



2021

Perspectives

En 2021, la gouvernance Transition Ecologique & Energétique (partagée avec le CTE) et les opérations prioritaires (qualité de l'air intérieur des bâtiments publics / développement des infrastructures cyclables / feuille de route économie circulaire / définition du plan d'adaptation au changement / énergies renouvelables) seront lancées.

L'ingénierie territoriale de la transition devra être renforcée, avec le recrutement financé de 6 équivalents temps plein.

Pour lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'atmosphère, l'Agglo met en place des actions en faveur des habitants et des communes, pour l'amélioration et la rénovation de bâtiments, notamment en faveur de la performance énergétique. Elle rénove également ses propres bâtiments et cherche des solutions pour réduire ses propres consommations d'énergie. Elle favorise également le développement de l'électromobilité.

Pilier 1

LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

et pour la protection de l'atmosphère



L'amélioration de l'Habitat

La Communauté d'Agglomération mène une politique volontariste en faveur de la production et l'amélioration de logements sociaux, et la rénovation des logements privés, notamment pour les propriétaires les plus modestes et les bailleurs. Elle est délégataire des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH et vote annuellement une enveloppe d'aides de l'ordre de 2.2M€ (dont 950 000€ pour l'habitat privé et 1 300 000€ pour l'habitat public.

359

logements sociaux financés dont 186 rénovés thermiquement

1.6M€

versés par l'Agglomération (construction et rénovation de logements sociaux)

741

logements rénovés dont 309 dossiers bénéficiaires de financements abondés pour l'objectif de gain énergétique supérieur à 25%

Crédits mobilisés

5 640 532 € - ANAH
788 518 € - Communauté d'agglomération pour la rénovation de 741 logements

Sur le parc existant, public comme privé, la rénovation thermique des logements (isolation) et l'installation d'équipements de chauffage performants apparaissent comme les principaux postes de financement.

Les particuliers sont accompagnés par les services de l'Agglomération et des opérateurs spécialisés, dont les prestations sont prises en charge par l'ANAH et l'Agglomération.

Les objectifs :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- améliorer et valoriser le parc de logements
- réduire les factures des habitants et lutter contre la précarité énergétique



2021

Perspectives

En 2021, le PIG* sera reconduit sur l'ensemble du territoire et 4 OPAH RU** seront lancées en fin d'année sur les centres villes des communes de Béthune, Bruay-La-Buissière, Auchel et Lillers.

L'objectif est d'aider autant de dossiers de rénovation qu'en 2020, avec une enveloppe financière constante. Il est prévu d'engager les crédits de rénovation des logements de 3 cités minières inscrites dans le 1er triennal de l'Engagement pour le renouveau du bassin Minier (ERBM).

**PIG : Programme d'intérêt général ** OPAH RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain*

Le Fonds de Transition Énergétique

FTE

Le FTE permet d'accompagner les ménages à revenus intermédiaires dans leurs travaux de performance énergétique, ce public ne bénéficiant en général d'aucun dispositif local, contrairement aux ménages modestes.

Les ambitions du dispositif ?

Dynamiser le marché local de la rénovation thermique, encourager la montée en compétence des entreprises sur les performances thermiques ambitieuses ainsi que le recours aux éco-matériaux et la réalisation de travaux de rénovation globaux.

114

dossiers de particuliers validés en Bureau Communautaire
50% pour changement de système de chauffage
25% pour travaux d'isolation simple
25% pour travaux d'isolation groupés (avec ou sans chauffage)

153 586 €

d'aides FTE attribuées

7,5 €

de travaux générés pour les entreprises du territoire pour 1 € investi par la Communauté d'Agglomération

1 121 MWh/an

d'énergie économisée, soit 825 t éq CO₂ évités, grâce aux travaux accompagnés



Le FTE est actif depuis décembre 2017. Les travaux prioritairement accompagnés sont l'isolation de la toiture et des murs, l'installation de systèmes de chauffage performants.

Depuis 2020, le FTE a fait l'objet de modifications basées sur les dispositions suivantes :

- Arrêt de l'accompagnement sur les chaudières gaz (au titre de la transition énergétique),
- Intensification de l'usage d'éco-matériaux et la réalisation de travaux groupés (avec bonification),
- Extension de l'accompagnement à l'installation d'une VMC en cas d'isolation des murs ou toiture.

Le dispositif a été impacté par la crise sanitaire et s'est adapté (dossiers acceptés par mail, visites de chantier substituées par reportage photo etc...). Ainsi, le nombre de demandes traitées en 2020 est identique à 2019. Cependant, les aides communautaires octroyées ont diminué de 17% par rapport à 2019. Malgré tout, le dispositif répond à une demande croissante des particuliers.

Les conclusions faites sur les chantiers montrent un besoin de sensibilisation du public et de formation des professionnels du bâtiment sur l'attractivité et l'usage des matériaux à faible impact écologique.

2021

Perspectives

La principale piste de progrès sera de renforcer la politique d'accompagnement en vue de générer des travaux globaux de rénovation plus qualitatifs et à fortes économies d'énergie, tout en prenant en compte davantage les problématiques de ventilation des logements. La création d'une nouvelle rubrique « Rénovation globale BBC » ira dans ce sens et permettra de viser 40% d'économie d'énergie après travaux. En lien avec les objectifs du COTTRI, le FTE est en 2021 capable d'accompagner l'installation de chauffe-eau solaires individuels. De plus, la promotion des éco-matériaux sera poursuivie et l'accompagnement des artisans amplifié pour un changement progressif des pratiques. L'objectif de l'année 2021 sera d'accompagner les ménages aux revenus intermédiaires à hauteur de 250 K€.

L'espace FAIRE

L'espace FAIRE* est la nouvelle dénomination de l'Espace Info Energie de la Communauté d'Agglomération. Ce service permet depuis 2004 d'accompagner les particuliers dans les projets de rénovation de leur logement. C'est un outil essentiel de la transition énergétique de l'habitat privé. C'est le premier interlocuteur pour toutes les questions liées à la rénovation énergétique de l'habitat pour les particuliers.

8 213 644 €

de travaux auxquels l'espace FAIRE a contribué par ses conseils

7

lieux de permanence

1 387

personnes conseillées
540 habitants
sensibilisés en
séances d'animation :
activité multipliée par
3,5 en 4 ans

31

parutions presse-média

Une convention de partenariat est en cours jusque fin 2021 avec l'association INHARI. Deux équivalents temps plein sont mobilisés pour conseiller les particuliers dans le domaine de l'énergie (aides financières, fiscalité, conseils techniques, analyse de devis etc...).

Lors de rendez-vous téléphoniques ou physiques, de stands, de conférences, webinaires et réunions publiques, les conseillers FAIRE vont à la rencontre des habitants du territoire. Ils dispensent des conseils techniques, financiers et réglementaires de manière neutre et sont des facilitateurs de projets. Pour plus de proximité, 7 lieux de permanence différents ont été développés et renforcés en 2020 : Béthune, Billy-Berclau, Noeux-les-Mines, Bruay-La-Buissière, Lillers, Mont-Bernanchon-Géotopia, Isbergues.

L'espace FAIRE organise également des réunions publiques dans les communes volontaires. C'est enfin un passage obligé en amont du dépôt d'un dossier de financement du Fonds de Transition Énergétique (FTE).



2021

Perspectives

2021 permettra le déploiement et la mise en place du dispositif régional SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) qui revoit les modalités financières et de performance de l'outil FAIRE. Les réflexions se poursuivront quant à la réponse de la Communauté d'Agglomération à un appel à projets régional « Guichet Unique de l'Habitat (GUH) ».

* FAIRE : Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique



La rénovation énergétique du patrimoine communal

Dans un contexte de hausse constante du prix des énergies et de baisse des dotations, la facture énergétique du patrimoine communal impacte fortement les budgets.

La gestion quotidienne des consommations d'énergie et la réhabilitation du patrimoine bâti et des éclairages publics nécessitent une forte expertise technique.

Afin d'accompagner les communes du territoire face à ces enjeux, la CABBALR, dans le cadre de son PCAET, pilote une stratégie qui doit mettre en œuvre un programme de réduction de 50% des consommations communales. Pour ce faire, une cellule de Conseillers en Energie Partagé (CEP) est en cours de constitution.

2

conseillers Énergie Partagé

5

états des lieux
énergétiques présentés aux
communes

3

états des lieux en finalisation
pour présentation au 1er
trimestre 2021

55

projets communaux de
rénovation remontés dans le
cadre du plan de relance

Une convention d'objectifs de 3 ans renouvelables a été validée entre les communes adhérentes au dispositif du CEP et l'Agglomération. Cette dernière fera suite aux résultats de l'état des lieux communal, préalable indispensable pour valider et engager une stratégie énergétique ambitieuse.

La 1ère phase d'accompagnement a démarré. Des états des lieux énergétiques ont été présentés dans 5 communes : Caucourt, Divion, Fresnicourt-le-Dolmen, Guarbecque, Auchy-les-Mines.

Quatre communes sont en cours d'analyse et d'autres communes ont également démarré leur état des lieux.

Le futur marché mutualisé d'audit énergétique des bâtiments communaux prioritaires, phase 2 de l'accompagnement, a été préparé. L'objectif est d'approfondir les perspectives techniques et financières des travaux à engager.

La cellule CEP a aussi participé à l'écriture d'une nouvelle ligne du fonds de concours, intitulée « transition énergétique - relance », permettant d'accompagner les communes dans les changements de systèmes énergétiques et ainsi soutenir l'économie locale.

Enfin, les CEP ont assisté dès que nécessaire les communes dans leurs projets de rénovation.

2021

Perspectives

Les états des lieux de Burbure, Allouagne, Billy-Berclau, Houchin seront finalisés et présentés au 1^{er} semestre 2021.

Ceux de Blessy, Norrent-Fontes, Violaines, Mazinghem, Hesdigneul-lès-Béthune, Hinges, Marles-les-Mines, La Couture, Calonne-Ricouart, Witternesse, Ruitz seront poursuivis et finalisés d'ici fin 2021.

Le marché des audits énergétiques communaux sera lancé au 2^{ème} semestre 2021.

L'accompagnement technique pour les communes signataires de la convention triennale sera poursuivi, et le conseil technique aux communes au titre du plan de relance (volet transition énergétique) assuré.

L'équipe devrait être renforcée, passant de 2 à 3 CEP.





La consommation énergétique du patrimoine communautaire

La Communauté d'Agglomération dispose d'un patrimoine conséquent, qui regroupe des bâtiments, des voiries, chemins de halage, points lumineux, aires de covoiturages et parkings d'intérêt communautaires, tous les ouvrages exploités en régie ainsi que de nombreux terrains en friche. Comme tous les propriétaires de bâtiments d'une surface supérieure à 1 000 m², l'Agglo s'engage à diminuer sa consommation d'énergies de 40% d'ici à 2030 puis de 50% pour 2040 et atteindre l'objectif des 60% en 2050.

Conso des bâtiments

Électricité - **1 382 872,82 €**
Gaz - **348 737,17 €**
Eau - **437 191,46 €**
Chauffage urbain - **115 815,48 €**

+ de 100

bâtiments

1 500

points lumineux (hors BHNS)

En 2020, la Direction du patrimoine a engagé un certain nombre d'opérations permettant une diminution des consommations énergétiques.

Le programme de remplacement et d'optimisation des réseaux d'éclairage public, validé en 2017, a permis d'intervenir sur les réseaux d'éclairage de 6 zones d'activité économique en remplaçant les lampes par de la LED ainsi que l'installation de nœuds communicants permettant une gestion des réseaux à distance (ZAC PLANTIN 1 et 2, ZAC FUTURA Beuvry, Zone de Guarbecque, Zone Rieux de Lillers, Zone Gallieni Houdain, Zone village Nord Lillers).

La Communauté d'Agglomération développe peu à peu des installations d'énergies renouvelables. Quatre sites sont équipés de panneaux photovoltaïques et permettent la revente d'électricité aux fournisseurs.

L'Hôtel communautaire de Béthune est équipé d'une éolienne et de panneaux photovoltaïques en 2020, qui permettent la recharge de la flotte de véhicules automobiles ainsi que l'autoconsommation du bâtiment.

En termes de patrimoine non bâti, la Communauté d'Agglomération a installé deux dispositifs d'éclairage public solaire sur les traversées piétonnes de voiries communautaires, dans les communes de Beuvry et Isbergues.

Pour sa consommation de gaz et d'électricité, la Communauté d'agglomération adhère depuis 2017 au groupement de commande « achat électricité et gaz » de la Fédération Départementale de l'Energie (FDE) afin de bénéficier de tarifs très compétitifs. Depuis 2019, la collectivité adhère également à la plateforme collaboratrice pour le traitement des certificats d'économies d'énergie.

2021

Perspectives

Pour l'année 2021, la Communauté d'agglomération engagera de nombreuses actions afin de réduire la consommation énergétique, notamment par :

- Le remplacement de l'éclairage public par du solaire, ou de luminaires intérieurs aux bâtiments par de la LED,
- La rénovation du réseau d'éclairage public de plusieurs zones d'activités et de la ligne BHNS,
- La rénovation thermique des conservatoires de musique de Béthune et Bruay,

- L'installation d'une ou deux bornes de recharge sur un réseau d'éclairage public.

Des études et audit seront engagés en 2021 afin de définir un programme de rénovation thermique et le développement des énergies renouvelable sur le patrimoine communautaire afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction des consommations.





En 2020, le marché de location longue durée de véhicules a continué, et un appel d'offres a été lancé pour le renouvellement d'une partie du parc automobile.

Les objectifs sont de :

- remplacer les véhicules en pleine propriété les plus anciens et donc les plus polluants
- diminuer les émissions de CO2,
- diminuer la facture énergétique fossile.

100

véhicules utilitaires

61

véhicules légers

19%

Rapport véhicules
électriques/parc total

+ 13,4%

Consommations carburants
fossiles (2020/2019)

La poursuite la conversion de la flotte de véhicules

vers des véhicules à faibles et très faibles émissions (hors engins spéciaux)

La Communauté d'Agglomération dispose d'un parc de 161 véhicules légers et utilitaires, hors engins spéciaux (100 véhicules utilitaires et 61 véhicules légers). Elle est propriétaire de 77 d'entre eux et 84 véhicules font l'objet d'une location longue durée sur 4 ans. Elle dispose de 30 véhicules électriques (soit 18,63 % du parc). L'objectif est d'atteindre au fur et à mesure du renouvellement du parc 30% de véhicules à faibles ou très faibles émissions.



2021

Perspectives

Pour 2021, une partie sur parc loué sera renouvelée (84 véhicules), ainsi qu'une partie du parc en fonds propres (15 véhicules).

L'objectif d'augmenter le nombre de véhicules à faibles émissions nécessite de disposer de bornes de charge électrique supplémentaires sur certains sites et une supervision des bornes pour optimiser l'occupation des temps de charge.

Le déploiement des bornes de recharge

pour véhicules électriques

La Communauté d'Agglomération s'est engagée de manière assez précoce dans la problématique de l'électromobilité, en se dotant, dès 2015, de la compétence lui permettant de procéder à l'équipement du territoire en infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Sur la base d'une étude des usages potentiels, un schéma de déploiement des IRVE a été validé. Il prévoit l'implantation de plus de 60 bornes dont 2 opérations innovantes (stations de recharge super rapide et écologique).

À la suite d'études techniques et de validation politique des sites retenus pour accueillir les bornes, une première phase de déploiement a été engagée dans le courant de l'année 2020.



11

bornes installées dont 7 à charge rapide

8

bornes en service

2

opérations innovantes lancées pour un montant total H.T. de plus de 280.000 €

110 000€

investissement total

70%

investissements subventionnés à hauteur de 70% dans le cadre du TEPCV*

VALIDATION ET PRÉPARATION D'UNE QUARANTAINE DE SITES D'IMPLANTATION

L'année 2020 a été marquée par un travail important de préparation des sites pressentis dans le cadre du schéma de déploiement :

- présentations aux élus locaux,
- validations avec les équipes techniques municipales,
- études de raccordement avec Enedis,
- prise en compte des contraintes urbanistiques et architecturales,
- accords des propriétaires,
- calages avec les chantiers en cours,
- choix du prestataires de travaux et voirie
- notification du marché d'acquisition de bornes,
- adhésion à la centrale de exploitation/supervision de la Région.

IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGES (22 POINTS DE CHARGE)

Ces actions préalables ont permis l'installation, durant l'année 2020, de 11 bornes de recharge dont 7 à charge rapide sur les sites suivants :

- Gauchin-Le-Gal, Diéval, Noeux-les-Mines, Billy-Berclau (SIZIAF), La Couture, Saint-Venant et Isbergues pour les charges rapides,
- Bruay-la-Buissière (Cité des électriciens), Beuvry, Mont-Bernanchon (Géotopia), Labourse (Aire de covoiturage) pour les charges normales. A noter que les 3 dernières ne sont pas encore mises en service.

LANCEMENT DES 2 MARCHÉS POUR LA RÉALISATION DES DEUX OPÉRATIONS INNOVANTES

L'année 2020 a permis en outre de lancer les marchés pour la réalisation des 2 opérations innovantes du schéma de déploiement. D'une part, une station super rapide sur le site d'Actipolis, afin de profiter de la proximité du diffuseur béthunois de l'A26, et une station écologique (production photovoltaïque) sur le site de l'écoquartier des Alouettes à Bruay-La-Buissière.

2021

Perspectives

L'année 2021 doit permettre de finaliser et mettre en service les deux stations d'opérations innovantes. Une quarantaine de bornes supplémentaires doivent également être installées et mises en service. A noter que si les co-financements se confirment, un second volet du schéma de déploiement pourrait voir l'installation, au total, de 100 bornes d'ici 2024.

**Territoire à énergie positive pour la croissance verte*

L'action de l'homme contribue à une dégradation rapide de la biodiversité : la segmentation de l'espace, l'artificialisation et l'appauvrissement des sols, les pollutions par pesticides, l'altération des habitats... représentent autant de menaces. Il est ainsi urgent de préserver notre diversité biologique et de mettre en oeuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. C'est ce que fait l'Agglomération sur les espaces naturels qu'elle gère et dans le cadre de l'exercice de ses compétences en assainissement, eau potable, gestion des milieux aquatiques, lutte contre les inondations. Des actions de sensibilisation sont également menées par les écogardes, à Geotopia. Enfin, les archéologues et sapeurs-pompiers communautaires préservent la biodiversité dans l'exercice de leurs fonctions.

Pilier 2

VERS UNE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

et une protection des milieux et des ressources



L'Agglomération a mis en place le suivi de l'ensemble des rejets sur le réseau et les unités de traitement.

Dans le cadre de l'autosurveillance, des prélèvements sont réalisés sur les eaux entrantes et sortantes des unités de traitement de plus de 200 Equivalents Habitant (EH).

Des analyses sont réalisées sur de nombreux paramètres, à une fréquence dépendant de la capacité de l'unité épuratoire. Un suivi du milieu récepteur est effectué 2 fois par an sur les systèmes d'assainissement de plus de 2 000 EH.

141 déversoirs d'orage et trop-pleins de postes sont répartis sur le territoire. 37 sont autosurveillés dont 8 ont une charge de pollution organique supérieur à 600kg/j de DBO5*.

LES TRAVAUX OU ETUDES

En plus des travaux d'extensions et de réhabilitation ou d'amélioration des réseaux d'assainissement, des études ont été menées en 2020, notamment :

- la fiabilisation des équipements d'autosurveillance (18 859 € TTC)
- les analyses des risques des unités de traitement (42 750 € TTC)
- 1er diagnostic vers l'amont pour la recherche des micropolluants finalisé (59 482.50 € TTC)

LES CONTRÔLES

Les agents du service assainissement ont accès aux propriétés privées pour :

- contrôler la qualité d'exécution du raccordement aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et leur maintien en bon état de fonctionnement.
- procéder à la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

2021

Perspectives

Des travaux vont démarrer pour :

- la réalisation d'un bassin d'orage de 10 000 m³ de l'unité technique de Béthune pour limiter les déversements au milieu naturel provenant des déversoirs d'orage,
- la réalisation des bassins de gestion des eaux pluviales d'un volume de 10 000 m³ rue Wery à Bruay-La-Buissière pour limiter les inondations par ruissellement urbain.

Le programme d'extension et de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées va se poursuivre, tout comme les travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement des eaux pluviales, et ceux de fiabilisation des équipements de mesure. Une étude de fiabilisation de ces outils sera lancée afin d'améliorer l'autosurveillance.

* DBO5 : demande biochimique en oxygène pendant cinq jours - paramètre de la qualité de l'eau

*AEAP : Agence de l'Eau Artois Picardie

L'assainissement des eaux usées

et la gestion des eaux pluviales urbaines

La Communauté d'Agglomération assure la gestion des eaux pluviales urbaines, l'assainissement collectif des eaux usées et l'assainissement non collectif des eaux usées pour les logements non raccordables aux réseaux (quelque 20 000 foyers).

L'objectif est de collecter, transporter et traiter les eaux usées avant le rejet vers le milieu naturel et ainsi de répondre à une exigence de qualité écologique des cours d'eau. Par ailleurs, pour la gestion des eaux pluviales, l'enjeu est de réduire les inondations par ruissellement urbain.

Chiffres

Travaux d'extensions et de réhabilitation de réseaux d'assainissement eaux usées : **4 812 308 € TTC**

Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement eaux pluviales en techniques classiques : **185 428 € TTC**

Travaux d'amélioration de réseaux d'assainissement eaux pluviales en techniques alternatives : **2 069 614 € TTC**

136 boîtes de branchement créées au réseau d'eaux usées
415 190 euros HT investis sur les réparations ponctuelles de réseaux.

1 788 diagnostics d'assainissement dans le cadre de la vente d'un immeuble

17 950 m de tests à la fumée

115 dossiers de subvention AEAP* pour le raccordement au réseau des habitations au réseau d'eaux usées

277 consultations pour des demandes d'urbanisme

191 contrôles de conception en Assainissement non collectif dont 66 réhabilitations

108 contrôles de bonne exécution en Assainissement non collectif dont 42 réhabilitations

731 contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des Assainissements non collectifs

133 demandes d'autorisation d'installation d'un système de gestion des eaux pluviales à la parcelle

Les enjeux de cette compétence sont nombreux :

- la gestion et maîtrise quantitative et qualitative de la ressource en eau
- la connaissance patrimoniale de la ressource, des ouvrages et des équipements
- la problématique sécheresse : à partir de la modélisation de la nappe et de sa connaissance patrimoniale, un outil prédictif sera élaboré permettant de faire une gestion dynamique sur le territoire et de donner aux Elus un outil d'aide à la décision socio-économique.

La Communauté d'agglomération est partenaire du projet européen INTERREG, qui se déroule d'octobre 2020 à mars 2023 : « L'adaptation de la gestion des ressources en eau au changement climatique » de l'eau pour demain ». La participation à ce projet permet de lever des financements complémentaires à ceux déjà obtenus de l'Agence de l'Eau.

L'agglomération a dans ce cadre :

- engagé l'étude pour la mise en place d'un réseau piézométrique et limnimétrique, dont l'exécution va démarrer début 2021. Cela consiste à étudier l'optimisation d'un réseau de surveillance des nappes de notre territoire avant d'engager la réalisation des piézomètres et leurs instrumentations.
- signé une convention Recherche & Développement avec le BRGM pour modéliser la ressource afin de mieux la gérer en gestion dynamique

1 148 780 € HT

Budget du projet européen INTERREG : « de l'eau pour demain »
(reste à charge CABBALR : 229 756 € HT)

Patrimoine

35 forages

6 stations de traitement (autre que chloration)

42 réservoirs

1861 km de réseaux (hors branchements) soit 850 km de réseau en Régie + 1011 km de réseau en DSP

Nombre total d'**abonnés** : environ

123 426 dont environ 50 000 abonnés en régie

Volume produit : **15 000 000 m³/an**

dont environ 2 000 000 de m³/an sont achetés

Volumes consommés : **32 320 m³/j** en moyenne soit environ **11 200 000/an**

L'eau potable

protection de la ressource

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence eau potable, et notamment la protection de la ressource (protection, suivi de la quantité et de la qualité, modélisation).

L'eau représente un enjeu majeur au centre de toutes les problématiques (économiques et sociales) ; le développement du territoire dépendra de la maîtrise en ressource en eau et de la mise en œuvre des autoroutes de l'eau sur le territoire.

2021

Perspectives

Programme de travail – PROJET INTERREG

Le programme de travail repose sur les axes de suivants :

- Evaluation de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et sur les services d'eau potable,
- Prévission de l'évolution des demandes en eau à long terme. Cet axe permettra de faire le lien avec l'élaboration du SCOT et du PLUi,
- Développement d'outils et modèles permettant de simuler l'impact de différentes règles de gestion des prélèvements, d'anticiper les situations de crise en cas de sécheresse et d'améliorer la robustesse du service d'alimentation en eau potable,
- Développement de nouvelles stratégies de gestion des situations de sécheresse afin d'en maîtriser les conséquences économiques,
- Implication des acteurs de notre territoire dans la réflexion prospective (démarche participative avec partage d'expérience entre France et Angleterre)

De nombreuses opérations seront également lancées en 2021 :

- Sécurisation de la distribution à Noeux-les-Mines
- Schéma directeur Eau potable
- Accord-cadre laboratoire d'analyse des eaux pour mesurer la qualité des eaux
- Diagnostic des ouvrages en vue de lancer un programme d'investissement « réhabilitation » et équipement,
- Étude des Plans de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE),
- Réalisation d'un réseau de mesures ,
- Intégration des données dans un logiciel de surveillance sécheresse/qualité
- modélisation hydrogéologique destinée à préparer des scénarii de prélèvement pour l'avenir.

De nombreux travaux d'entretien ont été entrepris pour le maintien des écoulements, pour un montant total de 1 435 090,26€

Il s'agit de :

- faucardage en régie (140 749,50 €) ou par des prestataires (148 729,73),
- fauchage en régie (87 705,76€) ou par des prestataires (86366,88€),
- élagage et abattage en régie (381 355,07€)
- nettoyage et enlèvement d'embâcles en régie (132651,32€)
- intervention par les associations d'insertion (457540€)

Dans le cadre des Plans de Restauration et d'entretien Ecologiques, les travaux de restauration et d'entretien se sont poursuivis sur le Guarbecque et ses affluents, la Lawe amont, la Loïsne amont et leurs affluents, la Busnes et ses affluents, le Frenelet la Loïsne aval.

Les principaux chantiers de l'année 2020 ont consisté en la restauration du lit mineur du Guarbecque et de la Loïsne aval, la restauration des berges des lagunes de Bajus, et la défense de berges à Ames, Witternesse, Béthune, Connehem, Robecq, Labeuvrière et Burbure.

L'ensemble de ces interventions a représenté un montant total HT de 119153,14€.



La gestion des milieux aquatiques

Entretien et restauration

L'Agglomération met en œuvre la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) sur environ 440km de cours d'eau, d'une part en maintenant le libre écoulement des eaux, d'autre part en restaurant l'hydromorphologie et les écosystèmes. Pour cela, service opérationnel, associations d'insertion et entreprises enlèvent les embâcles, élaguent les branches basses, abattent les arbres à risques, piègent les rats musqués et restaurent berges et lits mineurs.

440 km

de cours d'eau entretenus

1 435 098,26 € HT

pour les opérations d'entretien des cours d'eau

119 153,14 € HT

pour les opérations de restauration des cours d'eau

2021

Perspectives

En 2021, le service continuera les opérations d'entretien des cours d'eau, récurrentes d'années en années, tout comme la mise en œuvre des plans de restaurations pour permettre aux cours d'eau de retrouver un meilleur fonctionnement hydraulique et une biodiversité plus développée.



La lutte contre les inondations

L'Agglomération met en œuvre la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) sur environ 440km de cours d'eau, en créant des ouvrages de lutte contre les inondations et en gérant les systèmes d'endiguement.

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, de nombreuses actions se sont poursuivies :

- instructions réglementaires pour les ZEC de la Lawe (Ourton, Gosnay, La Comté) et de Gonnehem
- instruction réglementaire du dossier de système d'endiguement sur les digues de la Biette et de la Lawe en rive gauche et du vannage d'Hulluch à Bruay la Buisnière. Les premiers travaux à réaliser ont été préparés.
- réhabilitation des vis sans fin à Beuvry et amélioration des écoulements de la Loïse amont à son exutoire ,
- diagnostic agricole et maîtrise d'œuvre pour toutes les opérations (zones d'expansion de crue et retenues collinaires) inscrites au programme de financement PAPI.

Des travaux ont également été menés à Lespesses (création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales pour un montant total HT de 272746,01€) et Saint-Venant (réparation des digues cunette - Guarbecque, 4587,45€)

280 333,46€ HT

pour les travaux de lutte contre les inondations

18

actions de lutte contre les inondations engagées

3

dossiers de travaux de système d'endiguement engagés

2021

Perspectives

Les différents dossiers et travaux nécessaires à l'avancement des dossiers du PAPI (maîtrise d'œuvre, campagnes géotechniques et topographiques, dossiers réglementaires) seront réalisés et les premiers travaux devraient démarrer (zone d'expansion des crues de Verquin, Gosnay, Ourton, La Comté, etc...).

En 2020, les actions de sensibilisation aux thématiques « nature » ont été soumises à des jauges d'accueil limitées, en raison de la crise sanitaire, .

ACTIONS AUPRÈS DES PARTICULIERS

Trois programmes d'activités trimestriels ont décliné 105 activités. Ces activités ont porté sur la sensibilisation à diverses thématiques :

- la protection d'écosystèmes naturels (chantiers de restauration participatifs, sorties guidées naturalistes, relais d'évènements,
- la protection d'espèces animales et végétales locales vulnérables et les moyens d'agir .

ACTIONS AUPRÈS DES GROUPES CONSTITUÉS

À la demande d'acteurs du territoire, 31 activités ont été organisées pour accompagner des projets pédagogiques sur le développement durable (journées d'animation, ateliers pratiques, ateliers d'accompagnement de projets de création ou de développement de mini-entreprises).

Des outils de sensibilisation à la biodiversité locale ont été mis à disposition des publics, en accès libre et les visiteurs bénéficient de diverses ressources pédagogiques existantes (zone humide, espace rucher, jardins, espace « JARDINETTE » pour enfants, centre documentaire, observatoire ornithologique).

De nouveaux outils de sensibilisation à la biodiversité locale ont été créés en 2020 :

- un parcours de découverte « Jardi'sorcier » permet aux enfants de découvrir et d'observer la nature sauvage et la biodiversité végétale,
- un nouvel espace pédagogique de découverte de nichoirs à oiseaux.

Geotopia

La Maison de la Nature

En 2020, la Communauté d'Agglomération a élaboré un programme d'éducation et d'animation à la transition écologique du territoire et mis à disposition des outils de sensibilisation à la biodiversité locale sur le site naturel de Geotopia afin de sensibiliser différents publics à la préservation de la biodiversité.

700

visiteurs
dont **150** en visite libre, 550 participants au parcours de découverte

285

demandes d'informations et de conseils

1530

participants aux activités

832

personnes en groupes accueillies



2021

Perspectives

L'éducation et l'animation à la transition écologique du territoire se poursuivront, grâce à de nouveaux programmes d'activités, l'organisation d'actions thématiques à la demande et de nouveaux outils de sensibilisation afin de renforcer l'offre proposée et l'attractivité du site naturel de Geotopia.



La préservation de la biodiversité territoriale et régionale

L'équipe de 5 Ecogardes développe divers projets afin de préserver ou améliorer la biodiversité sur le territoire intercommunal. De nombreuses actions ont été lancées en 2010, dans le cadre de l'Année de la Biodiversité, et sont toujours d'actualité, preuve de l'intérêt porté par les communes. Elles ont été complétées par autre série d'actions en 2018. Ces actions visent à recréer des conditions propices à certaines espèces sensibles comme les chauves-souris, les oiseaux, la faune et la flore aquatique...

EN 2020, L'ÉQUIPE ECOGARDES A POURSUIVI LES ACTIONS SUIVANTES :

- Plantations d'arbres et d'arbustes champêtres (« opération 1000 arbres... », « plantations diverses »)
- Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale,
- Plantation de fruitiers régionaux, (opération vergers COnservatoires, 5 vergers plantés en 2020)
- Restauration et plantation d'arbres têtards (2 restaurations en cours)
- Création de mares
- Gestion différenciée sur les entreprises
- Installation de radeaux végétalisés,
- Aménagement de gîtes pour la faune sauvage « Combles et clochers » (2 dossiers en cours)
- Réalisation d'hibernaculum pour amphibiens (1 en 2020)
- Aménagements de sites d'hibernation pour les chiroptères (prospection de nouveaux sites à l'étude et entretien des aménagements en 2020),
- Aménagement d'écuroducs (1 en cours au parc d'Olhain)



2021

Perspectives

Les diverses actions engagées depuis une dizaine d'années sont poursuivies, et de nouveaux projets seront développés à partir de 2021 :

- Nichoirs pour la faune sauvage chez les agriculteurs (17 demandes – 53 nichoirs).
- Pose de nichoirs pour la préservation de la chouette chevêche (3 sites).
- Gestion différenciée des cimetières communaux.
- Installation de 150m² de radeaux végétalisés.
- Participation à l'opération « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » sur sites communaux et intercommunaux.

2 000

arbres et arbustes plantés dans le cadre de l'opération 1000 arbres - **2500€**

3

communes concernées par l'Atlas de la Biodiversité - **10.380€**

5

vergers plantés - **7500€**

1

- mare créée
- hibernaculum
- écuroduc

4

sites « Combles et clochers » aménagés - **1000€**



Afin de valoriser ces espaces, les aménagements envisagés ont à la fois des objectifs écologiques et de loisirs. Il s'agit, dans un tissu urbain dense, de lier et d'harmoniser les différentes fonctions de l'espace.

Pour ces projets, la CABBALR a mandaté deux cabinets de paysagistes pour l'accompagner dans l'aménagement écologique et paysager de ces espaces.

De plus, la gestion courante (nettoyages, entretiens, ...) des sites TVTB acquis par la Communauté d'agglomération est également un élément essentiel au maintien de l'ouverture au public de ces espaces.

En parallèle, plusieurs travaux de préservation des milieux ont été engagés (limitation des accès, pose de clôtures, sécurisation de l'accueil des personnes, pose de panneaux aux entrées de sites, ...)

L'étude concernant l'élaboration des plans de gestion écologiques des sites acquis par l'Agglomération est en cours.

Les trames verte & bleue

Les actions

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est propriétaire d'environ 500 ha de terrains acquis au titre de la compétence Trame Verte-Trame Bleue.

Deux grands ensembles formant « la Vallée Carreau » à Auchel, Lozinghem et Marles les Mines ainsi qu'« Entre deux Vallées » sur les communes de Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Divion et Marles-les-Mines ont été reconnus dans le cadre du projet de la Chaîne des Parcs, porté par le Pôle Métropolitain de l'Artois.



80 ha

« Vallée Carreau »

110 ha

« Entre Deux Vallées »

2021

Perspectives

L'ensemble des travaux sera engagé en 2021. En lien avec le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA), un troisième secteur de la Chaîne des Parcs sera étudié. Il s'agit du territoire à l'ouest de la CABBALR allant d'Auchel à Estrée Blanche.

Les frelons asiatiques ont un impact sur la biodiversité : ce sont les prédateurs majeurs des abeilles dans le milieu agricole.

Leurs actions représentent un coût pour l'apiculture (réduction de production de miel et perte de colonies d'abeilles) et ont des effets sur la pollinisation.

La disparition des abeilles est un mauvais signe pour la biodiversité.

Depuis 2020, il a été constaté une forte hausse des interventions des Unités Territoriales pour la destruction de nids de guêpes et de frelons asiatiques sur les mois les plus chauds.

Dans ce cadre, les sapeurs-pompier volontaires détruisent les nids à l'aide de paintball contenant des billes insecticides écologiques 100% biodégradables.

2 151

interventions
dont 28 destructions de nids
de frelons asiatiques en 2019

2 770

interventions
dont 89 destructions de nids
de frelons asiatiques en 2020

x 3,2

évolution des destructions de
nids de frelons asiatiques entre
2019 et 2020



La lutte contre les frelons asiatiques

un danger pour la biodiversité

Les Unités Territoriales des Sapeurs-Pompier Volontaires sont amenées à effectuer des missions qualifiées de « non-urgentes » telles que les sauvetages d'animaux en détresse ou blessés, les épuisements-assèchements, les menaces de chutes d'objets, les destructions de nid de guêpes et frelons, protection contre les essaims d'abeilles...



2021

Perspectives

Afin d'endiguer la prolifération du frelon asiatique, les sapeurs-pompier communautaires envisagent la destruction des nids primaires (de mi-février à mi-mai) ou la pose de pièges, afin de capturer les femelles fondatrices et ainsi éviter l'apparition d'un nid. Cette technique est efficace en période estivale et automnale.



L'archéologie préventive

et la préservation de la biodiversité

Lors de ses opérations de diagnostic, la direction de l'archéologie propose systématiquement un décapage stratifié des terres qu'elle manipule. De même, il est proposé aux aménageurs de remettre en place les terres comme elles étaient disposées géologiquement lors du rebouchage.

Dans la continuité des années précédentes, toutes les interventions de la direction ont utilisé ce procédé de décapage stratifié.

Depuis une décennie, la pratique s'est globalement généralisée, permettant de préserver au mieux la terre arable.

Cette technique représente un surcout puisqu'elle nécessite un usage prolongé des engins mécaniques.



12

opérations en 2020 sur 60
depuis 10 ans

2021

Perspectives

Une dizaine d'opérations de diagnostics sont prévues en 2021. Le décapage stratifié sera toujours utilisé.

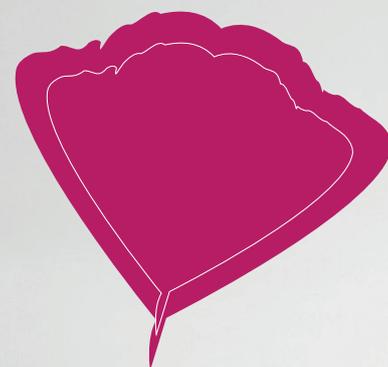


Permettre l'épanouissement des habitants par l'accès à la culture, aux activités artistiques et d'éducation populaire, à la pratique sportive et aux loisirs est une volonté forte de l'Agglomération.

Pilier 3

SATISFACTION DES BESOINS ET DES ASPIRATIONS

de tous les êtres humains





Le Contrat Local d'Éducation Artistique

CLEA

La Communauté d'Agglomération met en place le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) depuis 2010 en partenariat avec la DRAC et l'Éducation Nationale. Chaque année, la CABBALR accueille ainsi 5 artistes pendant 4 mois chacun. Ils vont à la rencontre des jeunes pour développer de multiples projets artistiques dans les établissements scolaires, les médiathèques, les centres de loisirs... Ces interventions permettent de sensibiliser les jeunes à une démarche artistique et à un processus de création.

En 2020, 57 structures dans 31 communes s'étaient inscrites pour travailler avec les 4 artistes et le journaliste sélectionnés de janvier à mai sur le thème de la convivialité :

- une metteuse en scène et scénographe autour de la cuisine et de la table : Delphine Bailleul (compagnie Mirelaridaine),
- une plasticienne photographe qui s'interroge sur ce qui nous lie : Miki Nitadori,
- un metteur en scène sur les questions de la place de l'individu dans le collectif : Mikaël Bernard (compagnie A corps rompus),
- un designer qui développe des objets et mobiliers qui nous permettent de mieux vivre ensemble : Gharib M'Zouri,
- un journaliste : Kozi Pastakia.

Les projets mis en œuvre répondent aux objectifs de l'Éducation Artistique et Culturelle basés sur 3 piliers essentiels que sont :

- la rencontre avec les créateurs,
- la pratique artistique et
- la fréquentation des œuvres.

Avec la venue d'un journaliste, l'objectif était également de former les jeunes et les adultes relais aux enjeux de l'**éducation aux médias et au développement de l'esprit critique.**

500

enfants ou jeunes investis
dans les projets, environ

115 000 €

investis

18

structures ayant accueilli des
projets : **9 écoles, 3 collèges, 3 lycées, le CEF, 2 médiathèques**



2021

Perspectives

3 nouveaux artistes vont travailler de janvier à mai 2021 : Theresa Amoon (conteuse), Yannick Masson (plasticien) et Delphine Deshayes (plasticienne). Les rendez-vous ont commencé avec les partenaires inscrits : 25 structures dans 17 communes, pour un total de 1125 enfants impliqués. De septembre 2021 à janvier 2022, deux autres artistes interviendront sur le territoire. Les inscriptions n'ont pas encore été lancées.



Labanque

La Communauté d'Agglomération dispose d'équipements qui participent à la politique de développement culturel en direction de tous les habitants.

Labanque a pour mission de présenter la diversité de la production artistique contemporaine en arts visuels et de la partager avec la population en mettant en œuvre des actions de sensibilisation et d'accompagnement.

Labanque a mis notamment en œuvre des actions en faveur de :

LA DIVERSITÉ

La programmation des expositions s'attache à présenter des médiums variés, représentatifs de la création contemporaine en arts visuels : peinture, installation, photo, céramique, etc. Les expositions présentées étaient consacrées à l'art nigérian.

LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION

Les œuvres exposées sont produites pour Labanque. Les artistes ont une approche innovante pour développer leur démarche. Certains d'entre eux, grâce à la bourse de production, expérimentent pour la première fois certaines techniques accompagnés de professionnels, d'artisans d'art.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Tous les visiteurs ont accès à la même offre, sans discrimination. Les grands événements sont gratuits et accessibles à tous. La capacité d'accueil est le seul critère pour refuser une visite.

L'INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'équipement accueille des personnes en situation de handicap (agents, stagiaires, visiteurs). Le personnel d'accueil et de médiation est formé pour les accueillir, ils bénéficient d'infrastructures et de visites adaptées.

La question du confort de visite et de la bienveillance des visiteurs est constante, régulièrement posée, évaluée et donne lieu à des expérimentations ou de nouveaux aménagements.

7 124

visiteurs accueillis
(individuels et groupes)

90%

des visiteurs résident dans la CABBALR



LA COHÉSION SOCIALE

Labanque organise des ateliers intergénérationnels et des événements tout public gratuits qui participent à l'intégration des populations et à la mixité sociale. L'équipement sollicite et valorise régulièrement des prestataires locaux/régionaux (artistes, entreprises, savoir-faire, etc.) afin de renforcer le tissu local.

L'équipement encourage les groupes et les artistes à se déplacer en mode doux et/ou en transport en commun.

2021

Perspectives

Dès que les conditions sanitaires le permettront, Labanque, lors de sa réouverture, souhaite poursuivre les actions en faveur de la diversité culturelle et artistique et renforcer les liens intergénérationnels grâce à des dispositifs de visite et un programme d'actions spécifique.



L'Unité d'Art Sacré

Accès à la culture pour tous

La Communauté d'Agglomération dispose avec l'Unité d'Art sacré dans l'église de Gosnay, d'un lieu exceptionnel. Les œuvres du peintre René Ducourant y sont présentées, et elle offre un cadre pour le tenue de concerts de musique classique à dominante sacrée (une dizaine par an en temps normal).

En 2020, l'Agglomération a mis en place un certain nombre de concerts gratuits et ouverts à tous au sein de l'Unité d'Art Sacré. Compte tenu de la pandémie, de nombreux concerts programmés ont été remis.

LA PROGRAMMATION REALISEE EN 2020

Dimanche 19 janvier : Bach Cantates de jeunesse/ Vox Luminis
 Dimanche 2 février : Ensemble Discantus / Nova sonet harmonia
 Dimanche 11 septembre : Ensemble Hémiolia/ Vivaldissimo
 Samedi 17 octobre et Dimanche 18 octobre : Il Buranello

Ainsi, le public a pu profiter de concerts de qualité dans un cadre agréable et dans une situation sanitaire compliquée.

Une exposition sur les habits liturgiques a également eu lieu de juin à septembre au sein de l'Unité d'Art Sacré.



399

personnes touchées

4

concerts

1

exposition

2021

Perspectives

Une programmation musicale de qualité sera mise en place au sein de l'Unité d'Art sacré en fonction des possibilités et des précautions sanitaires



La donation Kijno

Peintre de renommée internationale et enfant de Noeux-les-Mines, Ladislav Kijno a offert une cinquantaine d'œuvres à sa terre d'enfance avec l'objectif de permettre à tous les publics un accès gratuit à l'art.

La Donation propose des visites guidées, des visites ludiques (chasse au trésor...) et des ateliers à tous types de publics : individuels, scolaires, centres de loisirs, groupes. Elle invite également des artistes de toutes disciplines qui proposent des ateliers et spectacles en lien avec les messages du peintre. Les Dimanches se déroulent sur des week-ends complets et rayonnent même parfois sur la semaine. Pour le public scolaire plus spécifiquement, des projets pédagogiques variés sont mis en place parfois sur plusieurs mois, avec des artistes ou avec la direction de l'archéologie par exemple.

Artiste engagé, Kijno explore des sujets de société : le rôle de l'art, l'ouverture au monde, la dénonciation de la guerre, du racisme, des oppressions et injustices, l'hommage aux Grands Hommes... Ces thèmes nourrissent les ateliers et animations conçus pour chaque type de public ; ils sont proposés notamment le mercredi, pendant les vacances scolaires, certains week-ends ou sur rdv pour les groupes et les centres de loisirs.

En ce qui concerne les « dimanches de Kijno », seules les manifestations de septembre et octobre ont pu avoir lieu (concert de musique classique et pièce de théâtre sur l'histoire du territoire en septembre, chant, danse et musique des cultures d'Irlande et de Guadeloupe en octobre).

En raison de la crise sanitaire, la fréquentation a été faible en 2020.

Le projet Kijno Archéo a démarré en septembre avec 12 classes. Seules 3 classes ont pu visiter l'exposition d'archéologie avant le second confinement. Le projet s'est poursuivi à distance par un suivi des travaux réalisés en classe et un accompagnement pédagogique.



42

classes

4

centres de loisirs

100

visiteurs individuels

1

visite de groupes
(Université du
temps libre)

2021

Perspectives

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire la Donation proposera ateliers, visites et animations aux différents publics (centres de loisirs, individuels, groupes). Un programme de 6 - 7 « dimanches de Kijno » est envisagé.



L'accès au patrimoine archéologique

Le métier d'archéologue amène à constater les évolutions du paysage à travers les âges et les conséquences des activités humaines sur l'environnement. Ainsi, l'équipe enregistre au cours de ses opérations un maximum de données afin de renseigner l'histoire du territoire. Ces informations sont ensuite intégrées dans la carte archéologique du territoire, qui, a vocation à servir de bibliothèque interactive. Afin de diffuser les informations recueillies lors des opérations, la direction de l'archéologie organise des événements de médiation permettant de rapprocher les habitants du territoire de leur histoire.

La direction de l'archéologie a pu, entre chaque période de gestion de la Covid, mener deux opérations de médiation.

PARTICIPATION À L'ANIMATION DE LA TOUR SAINT-IGNACE À BÉTHUNE

Rare élément conservé des anciennes fortifications de la ville, pour les Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre.

ORGANISATION D'UNE EXPOSITION PRÉSENTANT LES RÉSULTATS DE LA FOUILLE MENÉE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE LOGISTIQUE, « LOGISTERRA 26 »

En collaboration avec l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), la DRAC (SRA, Service Régional de l'Archéologie) et les communes de Noeux-Les-Mines et de Labourse.

Le programme a fait la part belle aux écoles communales afin de connecter au mieux la jeunesse et son histoire. L'aggravation des conditions sanitaires a contraint au report de l'exposition à Labourse.



250

participants au Journées Européennes du Patrimoine

250

visiteurs de l'exposition sur les fouilles « Logisterra26 » à Noeux-Les-Mines avant son interruption avec la crise sanitaire

2021

Perspectives

En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, la direction a prévu d'intervenir pour les Journées Européennes de l'Archéologie en juin prochain, tout comme pour les Journées Européennes du Patrimoine en septembre. Enfin, la direction travaille également à la reprogrammation de l'exposition à Labourse ainsi qu'au projet d'exposition pour les 50 ans de la découverte de l'officine de potiers de Labuissière.



Le bassin minier

Histoire et reconversion

Dans le cadre du partenariat avec l'Éducation Nationale, le service culture développe des projets pédagogiques transversaux prenant appui sur les équipements communautaires ou relevant d'autres dispositifs.

En collaboration avec le service de l'aménagement du territoire, le service propose aux scolaires, centres de loisirs mais également aux groupes le projet « Bassin Minier : histoire et reconversion ».



Ce projet se déroule à Noeux-les-Mines et s'appuie sur :

- la richesse patrimoniale de la commune : habitat minier, carreaux de mine, bâti industriel, terrils...
- un sentier de randonnée sur l'histoire de la mine,
- des secteurs de la commune marqués par une reconversion vers le loisir (Loisinord),
- la présence de la fosse 1 (friche de 15 ha en centre-ville dont la reconversion fait l'objet d'une étude par la CABBALR).

Grâce à des interventions en classe ou en salle, et surtout par une randonnée sur site, le projet vise à :

- faire (re)découvrir l'histoire minière du territoire à partir notamment de la lecture de paysage,
 - proposer aux participants de réfléchir à la reconversion : celle déjà réalisée (Loisinord) et celle à venir sur la fosse 1.
- Les participants sont invités à proposer un projet de reconversion. Au-delà des connaissances historiques et des notions sur l'aménagement du territoire, cette démarche les invite à réfléchir en tant que citoyens à l'aménagement de la cité. Selon le type de public (groupes, centres de loisirs ou scolaires) le projet se déroule sur plusieurs séances.

10

classes participantes en 2020 (contexte COVID-19 contraignant)

2021

Perspectives

La reprise du projet sera fonction de l'évolution de la crise sanitaire.



Le Conservatoire Communautaire de musique et de danse

Au-delà des formations qu'il dispense, le Conservatoire communautaire, s'efforce avec un tarif attractif de faire bénéficier ses élèves d'auditions, concerts, spectacles, master classes. Globalement, l'ensemble des démarches est engagé en vue de permettre au Conservatoire d'obtenir une labellisation d'équipement à rayonnement départemental.

L'année 2020 a évidemment été marquée par la pandémie et a nécessité du fait de la longue fermeture des établissements, que le conservatoire adapte son activité afin de permettre aux élèves de bénéficier d'enseignements. Un suivi à distance a été proposé à l'ensemble des élèves. Les enseignants s'y sont largement impliqués et les élèves ont plutôt bien répondu.

Seuls les élèves de 3e cycle ont repris dès les vacances de toussaint.

Le programme de concerts, spectacles et master classes a été suspendu.



+ de 1100

élèves dont 512 en cycle 1
212 en cycle 2, 60 en cycle 3,
359 hors cursus et adultes

60

professeurs en musique et
danse

2021

Perspectives

Lors de la reprise de l'activité normale, le Conservatoire souhaite réorganiser l'ensemble des événements programmés.

Toutefois, compte tenu du contexte incertain, plusieurs hypothèses sont envisagées, notamment le maintien des Masterclass avec report ou captation des concerts liés à celles-ci.



La facilitation de l'accès au sport de l'enfant à l'athlète

Le sport fait partie des compétences optionnelles choisies par la Communauté d'Agglomération et comprend l'aménagement, la construction et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. S'y ajoute l'animation sportive.

Ainsi, rendre le sport accessible à tous et au plus grand nombre constitue le socle de cette politique, qui s'articule autour de trois grands axes : le sport de masse, le sport de haut niveau amateur et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

SPORT DE MASSE

Les CIMA (centres initiation multi activités) permettent aux enfants de 6 à 12 ans de s'initier à plusieurs activités sportives, de découvrir différentes disciplines, pour ensuite, s'ils le désirent, rejoindre l'un des nombreux clubs et associations sportives du territoire. Ils permettent également d'agir en faveur de la santé, la mobilité et la lutte contre la sédentarisation, l'emploi sportif des diplômés de notre agglomération, l'esprit communautaire.

180 adhérents **12** centres **10** disciplines

SPORT DE HAUT NIVEAU AMATEUR

L'intervention de l'Agglomération, le niveau de pratique, la qualité des installations, des formations et des entraînements prodigués permettent à certains athlètes d'être reconnus et inscrits sur les listes nationales du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, et ainsi, de bénéficier d'aides de l'Etat et des collectivités territoriales, voire de contrats de travail avec de grandes entreprises. L'Agglomération finance également des manifestations sportives d'audience nationale ou internationale initiées par les communes et/ou les clubs du territoire.

129 982,18 € d'aides versées au sport de haut niveau amateur et événement

82 500 € versés à l'élite Agglo

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Parmi les équipements structurants du territoire, le **stade d'athlétisme de Bruay-La-Buissière**, déclaré centre de préparation aux Jeux Olympiques de PARIS 2024, accueille au quotidien tous les publics désireux de pratiquer l'ensemble des disciplines de l'athlétisme. Toutefois, la crise sanitaire a entraîné l'annulation de toutes les manifestations qui y sont organisées, notamment le meeting international de l'Artois. Dans ce contexte, la fréquentation a chuté de près de la moitié en 2020.

La base nautique de Beuvry accueille tous les publics en capacité de pratiquer les activités nautiques telles que le canoé, le kayak, le voilier handicap et le stand up paddle. Elle développe aussi des activités terrestres telles que la course d'orientation, le tir à l'arc, la sarbacane, l'escalade, la randonnée pédestre, le VTT (relais de la base territoriale VTT/VTC). Du fait de la crise sanitaire sa fréquentation a chuté sensiblement malgré un beau rebond à l'été et la journée d'intégration des élèves de 6ème des collèges du Département. Initiés par nos services en partenariat avec les associations sportives, la Rand'Agglo, le Raid Agglo et la course cyclo-touristique lilléroise participent au développement touristique en permettant la découverte et la mise en valeur du territoire. Cependant, le Raid'Agglo n'a pu avoir lieu, en raison de la crise sanitaire.

5 800 pratiquants à la base nautique - **500** randonneurs à la Rand'Agglo

La base aérienne ultra léger développe ses activités parapente, école et simulateur de vol parapente depuis la ferme de Bajus. Malgré les restrictions dues à la crise sanitaire, 45 jeunes issus des services jeunesse des communes du territoire ont été accueillis à la ferme de Bajus pour les séjours scientifiques et de pleine nature. La base territoriale VTT/VTC, prévue autour de 3 stations et 4 relais, s'articule autour des stations d'Olhain, du parc Cabiddu et des 4 relais, sur plus de 230 km de circuits interconnectés entre eux, favorisant ainsi les déplacements en mode doux en milieu naturel, dans le respect de la faune et de la flore.

160 personnes initiées et encadrées à la pratique du parapente

2021

Perspectives

Les activités en place seront toujours développées, voire élargies, une « charte du Vététiste », qui reprend les droits et obligations des pratiquants, est en projet.

L'inauguration finale de la base territoriale est envisagée, et un projet de développement de la base territoriale est à l'étude, sur les ex-territoires de la CCAL et de la CCAF.



NOUVELLES ACTIVITÉS SPORTIVES

La Communauté d'Agglomération a mis en place des activités sportives gratuites, pour tous, durant l'été 2020 au bord du stade nautique, sous forme de :

- « Réveil sportif » : nouvelle activité, animée par un éducateur de Loisinord, sous forme d'ateliers de coordination et de motricité,
- Après-midis sportives : activités mises en place en fonction des atouts des équipements du stade nautique (parcours d'orientation, parcours de Disc-Golf, large espace de pelouse permettant des jeux de raquettes ainsi que du multisport et des jeux de sociétés géants). Ces activités sportives ont réuni des particuliers, centres de loisirs du territoire et Instituts médicoéducatifs / Maison de l'enfance. Elles contribuent au développement de certaines valeurs comme l'estime de soi, le bien-être, la santé, l'entraide et la découverte de pratiques sportives et permettent également un lien social entre usagers.

450 participants aux "Réveils sportifs" - **825** participants aux "Jeux sportifs"

APPRENTISSAGE DU SKI ALPIN POUR LES SCOLAIRES

La Communauté d'Agglomération met en place l'apprentissage du ski alpin gratuit pour les élèves de cycle 3 des écoles primaires du territoire grâce à la piste de ski du stade de glisse.

Cette action est réalisée avec la collaboration de l'inspection académique. Les enseignements dispensés par les agents de Loisinord, permettent d'apprendre à se déplacer en sécurité à ski, tourner, s'arrêter et maîtriser sa vitesse. En fin de cycle, l'ensemble des élèves sont quasi autonomes sur le domaine skiable de Loisinord. Les techniques de maîtrise de l'équilibre et de la vitesse sont transposables dans de nombreux sports de glisse.

Cette activité a été maintenue durant le second confinement. Les élèves n'avaient pas la possibilité d'utiliser les remontées mécaniques et ont dû déchausser et monter à pieds.

130 séances d'apprentissage - **830** élèves - **32** classes - **22** écoles

ÉTUDE AUPRÈS DES USAGERS

En 2020, l'Agglomération a mandaté une étude afin de définir un plan de développement du complexe Loisinord. En juin-juillet 2020, une enquête publique a été lancée afin d'entendre les usagers. Les réponses analysées seront prises en compte dans les propositions d'amélioration, de développement et d'investissement de Loisinord.

600 réponses à l'enquête

Le développement de la pratique du sport

grâce à un équipement unique en France

Loisinord, équipement communautaire situé à Noeux-Les-Mines, comprend un stade de glisse pour la pratique du ski alpin et du snowboard, et un stade nautique, qui permet de nombreuses activités, qu'elles soient nautiques ou terrestres, pour le grand public ou des publics ciblés.



2021

Perspectives

L'objectif est de maintenir ces animations afin de promouvoir la pratique de sport pour tous, notamment le ski, et faire découvrir et donner envie de pratiquer du sport soit par le biais d'une association sportive du territoire, ou en autonomie.

Les résultats de l'enquête menée permettront d'adapter le fonctionnement, les activités proposées à Loisinord afin de prendre en compte les attentes des usagers au quotidien.



Les équipements aquatiques

Les élus de la Communauté d'Agglomération ont validé le schéma directeur concernant les équipements aquatiques et ce, lors de leur transfert à l'Agglomération en 2017.

L'Agglomération gère 7 piscines communautaires en régie.

L'orientation principale de ce schéma directeur est l'apprentissage de la natation scolaire.

En 2020, l'Agglomération a poursuivi l'opération « J'apprends à nager », qui favorise le développement des activités aquatiques et nautiques et permet aux enfants issus des Quartiers Politique de la Ville d'accéder à une offre sportive.

Cette opération favorise la promotion des équipements communautaires par leur appropriation des habitants des quartiers concernés.

En 2020, et malgré la crise sanitaire, 18 sessions ont été organisées, du 6 juillet au 18 août.

Au total, 166 enfants ont été concernés et 135 d'entre eux se sont vu décerner un diplôme (Sauv' nage ou test d'aisance aquatique).

En 2020, 104 490 personnes ont fréquenté les piscines communautaires pour 6436,75 heures d'ouverture :

- 48 115 scolaires,
- 42 668 entrées payantes pour des séances publiques ou animations diverses,
- 13 707 adhérents de clubs sportifs
- 2 600 policiers, gendarmes ou pompiers



7

piscines communautaires gérées en régie

815

séances de natation "J'apprends à nager"

104 490

nageurs dans les piscines communautaires

2021

Perspectives

En 2021, afin de favoriser la participation des habitants à la gestion des équipements, il leur sera proposé de répondre à un questionnaire. Ce sondage permettra de recueillir les besoins et attentes des différents usagers et sera déployé dès la réouverture de nos piscines à tous les publics.



La promotion de l'éco-citoyenneté auprès des jeunes

dans les gestes du quotidien

Les loisirs participent à l'éducation des jeunes, aux côtés de la famille et de la scolarité. L'éducation à l'environnement trouve naturellement sa place dans le projet éducatif et le projet pédagogique de l'Espace Jeunesse, qui accueille des jeunes de 12 à 17 ans.

Le service Actions Jeunesse participe ainsi à la formation des adolescents à devenir des citoyens actifs, conscients et éco-responsables.

66 kg

de déchets alimentaires réemployés sur le site (pour les poules ou le composteur)

3 000 km

en véhicule électrique pour le transport des jeunes participants du centre ados

70 kg

de déchets récoltés dans la nature

30 kg

de canettes compactées



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Sur les 97 jeunes qui ont fréquenté le Centre ados en 2020, 20 jeunes se sont restaurés le midi et ont laissé en moyenne 1,2 kg de restes de repas par jour. Afin de valoriser ces déchets, un poulailler a été aménagé à proximité de l'Espace Jeunesse.

Pour l'année 2020, un total de 66 kg de déchets alimentaires ont permis l'alimentation de deux poules durant les périodes de vacances 2020. 60 jeunes ont été impliqués dans les actions de mise en place et d'entretien du poulailler, de réalisation des affiches informatives et du suivi quotidien des pesées.

LE TRI SÉLECTIF

Un compacteur de canettes en aluminium est disponible dans l'Espace Jeunesse : 30 kg de canettes ont été compactés et recyclés. Des ateliers de sensibilisation ont été réalisés durant les périodes de vacances.

LE NETTOYAGE DE LA NATURE

Des randonnées pédestres ont permis de découvrir le territoire tout en y associant une action citoyenne : le nettoyage des sentiers de randonnée (la Scyrendale, la Coqueline...). 70 kilos de déchets ont été récoltés et recyclés lors de ces sorties.

LES ATELIERS RÉCUP'

Au cœur des activités créatives, la récupération et la réutilisation de matériaux sont une priorité dans la réflexion pour la création des animations (récupération d'ampoules, papier mâché, fabrication de bijoux à partir de pièces de vélos...).

LA MOBILITÉ ET LE TRANSPORT

Le service Actions Jeunesse organise un service de transport sur le territoire pour les jeunes des communes adhérentes au service mutualisé. Dans un souci de réduction de l'empreinte carbone, le service de transport est optimisé en réajustant régulièrement les circuits en fonction des jeunes inscrits. De plus, un véhicule électrique est utilisé pour effectuer un des circuits (Lillers- Auchy-au-Bois).

2021

Perspectives

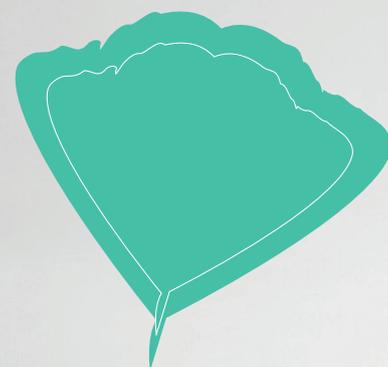
Considérant que le public présent au Centre ados se renouvelle chaque année, le service Actions Jeunesse prolongera ces actions éco-éducatives sur l'année 2021. En tenant compte de l'implication volontaire des jeunes, de nouveaux projets éco-responsables pourront être proposés.

La montée des exclusions sociales, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'augmentation des tensions sociales démontrent bien que la croissance n'implique pas toujours un progrès social. Il est ainsi nécessaire de recréer ou de renforcer du lien et de s'assurer d'un juste partage des richesses. C'est ce que fait l'Agglomération, notamment en accompagnant les porteurs de projet et les entreprises du territoire, que ce soit en leur apportant de l'ingénierie, des aides économiques ou des locaux où se développer. Plusieurs dispositifs permettent également aux publics en difficulté d'accéder à l'emploi, aux soins, aux conseils juridiques et d'améliorer leur intégration dans la société.

Pilier 4

VERS UNE COHÉSION SOCIALE

entre les territoires
et les générations





L'accompagnement à la création ou au développement d'activité

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane mène une stratégie de sensibilisation à l'esprit d'initiatives et d'accompagnement à la création d'activités.

Elle se traduit par :

- l'accompagnement des porteurs de projets en économie sociale et solidaire
- les actions de sensibilisation « **Entreprendre en ESS** » et « **Creative Lab** »
- les actions menées par les partenaires par le biais de conventions financières et d'objectifs.

L'Agglomération a accompagné et suivi 68 porteurs de projets en ESS. 38 d'entre eux ont participé aux sessions de formation. 259 jeunes, âgés de 13 à 20 ans, ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat. La BGE accompagne des projets à la digitalisation. L'école de l'entrepreneuriat, via un bus et des ateliers et immersion, sensibilise également sur cette thématique. Initiative Artois accompagne les porteurs de projets de diverses manières :

- prêts d'honneur
- dispositif d'accompagnement « Boutique à l'essai » (14 en 2020)
- dispositif Boutique Partagée (16 porteurs de projet).

L'initiative au féminin est également encouragée (34 cheffes d'entreprise en 2020).

Cinq porteurs de projet résidant ou s'installant en quartier prioritaire ont bénéficié du dispositif Cap Quartier, sous forme de prime, géré par Pas de Calais Actif.

Enfin, Entreprendre pour apprendre a comme chaque année permis aux jeunes de découvrir le monde de l'entreprise, que ce soit avec les camps de l'innovation (80 jeunes en collège et lycée), les mini entreprises(339 élèves) ou le dispositif Notre Commune (50 élèves de primaire).

9,1%

des emplois en ESS

68

projets en ESS accompagnés

15

entreprises accompagnées en couveuse BGE

127

prêts d'honneur Initiative Artois



de la création d'entreprises

2021

Perspectives

Les objectifs de la direction du développement économique en matière d'accompagnement restent les mêmes. Quant aux objectifs des partenaires, ils seront définis via les conventions d'objectifs.





Les aides à la création et au développement

en ESS et des TPE en milieu rural et QPV

La Région est seule compétente pour définir et décider de l'octroi des aides aux entreprises. Toutefois les communes et leurs groupements peuvent participer à leur financement. Ainsi, en novembre 2017, la Région Hauts-de-France et l'Agglomération ont signé une convention de partenariat, permettant la mise en œuvre du dispositif d'aides à la création et au développement des TPE en milieu rural et Quartiers Prioritaires et de structures de l'économie sociale et solidaire.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les aides accordées ont pour objectif de :

- Favoriser l'émergence de projets d'activités et de services,
- Soutenir les projets innovants et d'expérimentation sociale,
- Contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire.

5 structures ont reçu un avis favorable d'aide financière ESS, 3 d'entre elles sont portées/gérées par des femmes :

- 1 projet en création (subvention de 12 375€)
- 4 projets en développement (subvention de 14 950 €)

TPE

L'objectif de ces dispositifs ? Densifier le tissu de très petites entreprises artisanales, commerciales et de services, indispensable au développement de son territoire et des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Les aides accordées ont pour objectif la création, la reprise et le développement d'activités économiques dans les communes de moins de 3 000 habitants et les quartiers prioritaires.

Une seule Commission a été organisée en 2020, dans le contexte particulier de la crise sanitaire.

-18 entreprises bénéficiaires des aides : toutes en phase de création (9 en milieu rural et 9 en QPV)

-L'aide à l'investissement représente :

- 53 981 € en milieu rural (investissement de 367 775 €)
- 56 780 € en QPV (investissement de 413 399 €).

Au total, 160 000 € d'aides ont été accordés pour l'investissement et la création d'emplois.



11

emplois créés pour 5
projets aidés en ESS

50

emplois créés dans les
TPE

110 761€

d'aides pour 781 174 € investis par les entreprises.

27 321€

d'aides accordés au total pour l'investissement et la création d'emplois en ESS

2021

Perspectives

Les actions engagées en économie sociale et solidaire se poursuivront en 2021.

Le dispositif en faveur des TPE va évoluer. Les conditions d'octroi des aides seront élargies.





Le soutien aux acteurs économiques du territoire face à la crise sanitaire

pour préserver les emplois locaux

Dès le mois d'avril 2020, la Communauté d'Agglomération est venue en soutien des acteurs économiques du territoire lourdement impactés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, en mettant en place un fonds d'urgence à destination des entreprises non éligibles au fonds de solidarité mis en place par l'Etat.

1 767 512 €

investis

847

structures aidées

AIDES DIRECTES AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

- Le fonds d'urgence mis en place en avril 2020 a permis d'aider 132 entreprises par le versement d'une subvention de 1500 €, pour un montant total de 198 000 €. Ce sont pour un quart des entreprises du secteur para-médical qui en ont bénéficié, ainsi que les très petites entreprises du secteur du bâtiment pour 12%.
- Le fonds de soutien aux commerces de proximité, mis en place en mai 2020, a permis le versement d'une subvention de 1500 € à 675 entreprises du territoire, pour un budget total de 1 009 500 €.

FONDS DE RELANCE COVID HAUTS DE FRANCE :

- En parallèle des aides directes qu'elle a mises en œuvre, la Communauté d'Agglomération a participé à hauteur de 2€ par habitant au fonds de relance COVID Hauts de France initié par la Région Hauts-de-France. 40 entreprises du territoire ont pu bénéficier d'une avance remboursable pour les aider à faire face à la crise sanitaire et économique liée au virus COVID 19.



FLASH INFO Covid-19

ACTIVITÉS COMMERCIALES DE PROXIMITÉ BÉNÉFICIEZ D'UNE SUBVENTION DE 1 500 €*^{*}

Parmi les conditions à remplir :

-  **Avoir créé votre entreprise ou structure de l'économie sociale et solidaire**** sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, avant le 1^{er} janvier 2020
-  **Avoir été fermé administrativement** en application du décret 2020-293 du 23 mars 2020
-  **Disposer d'un point de vente de moins de 400m²**, situé sur le territoire de l'Agglomération ou **être commerçant non-sédentaire**
-  Réaliser un **chiffre d'affaire inférieur à 1M€** et un **bénéfice inférieur à 60 000€**
-  **Employer moins de 10 salariés**

Jusqu'au
31/12/2020

Contact | aidecommerce@bethunebruay.fr

Dossier à remplir en ligne sur :
www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-de-soutien-commerces-cabbalr

* Aide attribuée une seule fois par établissement. ** Sont exclus : les activités agricoles, immobilières et financières, les entreprises bénéficiant d'un régime particulier, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les secteurs d'activités exclus par les régimes ou catégories d'aides sur lesquels s'appuie le présent cadre d'intervention.





Les pépinières d'entreprise

7 pépinières d'entreprises sont implantées sur le territoire.

6 d'entre-elles sont gérées en délégation de service public (2014-2022) : le centre d'affaires Initia à Bruay-la-Buissière, le village d'entreprises à Ruitz, le centre d'affaires de la Porte des Flandres à Auchy-les-Mines, le centre d'affaires Fleming à Béthune, la pépinière artisanale de la ZAL n°3 à Bruay-la-Buissière, la pépinière CESAME à Vendin-les-Béthune.

La pépinière d'Isbergues est gérée en régie.

7

pépinières d'entreprises

90%

de taux d'occupation

46

entreprises pour 220 salariés

Avec un taux moyen d'occupation de l'ordre de 90%, ces sites regroupent 46 entreprises qui totalisent 220 salariés. Il s'agit d'équipements structurant la politique de développement économique du territoire, en particulier en matière de création d'activité et d'entrepreneuriat qui concourent au parcours proposé en immobilier d'entreprises a destination des entreprises du territoire.



2021

Perspectives

La nouvelle délégation de service public pour la gestion des pépinières d'entreprises sera effective au 1^{er} janvier 2022.



La plateforme emploi

emploi.bethunebruay.fr

Le site emploi.bethunebruay.fr a été lancé en 2019.

Véritable outil au service des habitants, c'est également un outil de marketing territorial et d'attractivité.

La direction du développement économique et de l'emploi de la Communauté d'Agglomération est :

- Actrice du maintien et du développement de l'emploi sur le territoire
- Interface et catalyseur des solutions en matière d'emploi, de formation, d'insertion professionnelle,
- laboratoire d'innovations en matière d'emploi, de formation, de lutte contre les exclusions

Elle a été régulièrement interpellée sur la lisibilité de l'offre d'emploi territoriale dans sa globalité.

En effet, aujourd'hui les recruteurs diversifient la diffusion de leurs offres notamment sur internet, rendant difficile leur lisibilité et amenant les personnes à la recherche d'un emploi à consulter de nombreux sites.

Cette plateforme capitalise sur différents sites l'ensemble des offres d'emploi disponibles sur le territoire, permet de regrouper les offres d'emploi, d'alternance, de stages, de plus de 1500 sites spécialisés sur l'emploi, le nombre d'offres disponibles variant quotidiennement.

Accessible sur Internet, sur tablettes et sur téléphones mobiles elle a pour objectif de rapprocher les citoyens des employeurs locaux.

En 2020, le contrat d'hébergement et de gestion de la plateforme emploi.bethunebruay.fr a été renouvelé et une réflexion engagée pour augmenter la lisibilité et la fréquentation de la plateforme.

2021

Perspectives

La plateforme emploi.bethunebruay.fr est maintenue et son contenu sera développé, notamment avec les contacts des partenaires emploi/insertion/formation.

L'organisation d'événements autour de cette plateforme avec les différents partenaires de l'emploi a été envisagée afin de mettre en lumière les secteurs d'activités qui recrutent sur le territoire, expliciter les métiers et compétences recherchées par les employeurs. Ces événements doivent se décliner en 2021 et permettront de renforcer la visibilité et la fréquentation de la plateforme.

10 200 €

hébergement et maintenance

3

secteurs d'activités clés sur le territoire : **industrie, BTP et santé**

**CDI et
contrat
d'intérim**

Majorité des offres à pourvoir





Le dispositif Proch'emploi

La Direction de l'Emploi et la Création d'Activité, porte la Plateforme Proch'Emploi, dispositif Régional en faveur de l'Emploi.

Il a été lancé en janvier 2016 par la Région Hauts-de-France, afin de répondre aux enjeux suivants :

- **Développer les relations entre les demandeurs d'emploi et les entreprises,**
- **Agir avec les territoires et le monde socio-économique afin d'optimiser les opportunités concrètes d'emploi, -**
- **Accompagner les entreprises dans le recrutement de leurs futurs collaborateurs.**

Proch'emploi est un outil territorial, une réponse de proximité complémentaire aux acteurs de l'emploi du territoire et a 3 missions principales :

- Collecte et traitement des offres du marché caché des TPE-PME (démarcher les entreprises, définir et mise en forme des besoins de recrutement, mise en visibilité sur le territoire à travers les acteurs emploi et formation, pré sélection de candidatures, proposition de profils),

- Mobilisation d'un réseau de Chefs de file métier autour de cette mission (ambassadeur de la plateforme, réunion autour de sujets RH),

- Animation de Circuits Courts (réunion de jeunes de moins de 30ans avec des chefs d'entreprises dans un objectif de conseil et de mise en réseau).

83 % des offres sont issues des TPE-PME de notre territoire.

526 candidats ont été proposés aux entreprises après entretiens avec la Plateforme.

A cause des confinements, les rencontres Chefs de file métiers ont été annulées en 2020, elles ont été remplacées par des contacts réguliers (téléphoniques ou mails) pour informer les entreprises partenaires sur les mesures d'aides mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

14 jeunes participants ont pu rencontrer 6 représentants d'entreprises pour des conseils et de la mise en relation.

Toutes les actions et offres d'emploi s'inscrivent dans une volonté d'agir concrètement en faveur de l'inclusion sociale, de lutter contre les inégalités et d'agir en faveur de la non-discrimination.



71

mises l'emploi

159

entretiens d'embauche générés

176

offres détectées dont 133 offres du « marché caché » c'est-à-dire non connues des partenaires du territoire

2021

Perspectives

En 2021, les missions seront poursuivies et amplifiées selon les orientations du service du développement économique, de l'emploi et de la transition numérique. Les liens avec les autres services de la communauté d'agglomération seront amplifiés et la proximité avec les habitants et les communes développée, notamment grâce à des permanences sur l'ensemble du territoire.



L'épanouissement des habitants par le travail grâce à la clause d'insertion

Dans le cadre de la politique de développement économique, la Communauté d'Agglomération entend faire en sorte, que dans le respect du code de la commande publique, celle-ci puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Elle fixe dans le cahier des charges de certains marchés publics des conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes en difficulté d'insertion.

Elle propose également des marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi. Ces derniers sont réalisés par les Ateliers et Chantiers d'Insertion du territoire.

+ de 88 000 h de travail générées
pour

48,6 ETP

6

marchés de réinsertion
sociale et professionnelle
pour 44 786 Heures soit 24,6
ETP

48

marchés pour 43 775,17 heures soit 24 ETP dont 16
marchés de l'Agglomération et 2 marchés de communes
via les fonds de concours

L'utilisation de la clause sociale permet de favoriser le rapprochement entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Ainsi, en 2020, la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane a développé les clauses d'insertion dans les marchés sous sa maîtrise d'ouvrage, dans les marchés signés par les communes, dans le cadre des Fonds de Concours et du Fonds Logement facilitant ainsi l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi du territoire.

2021

Perspectives

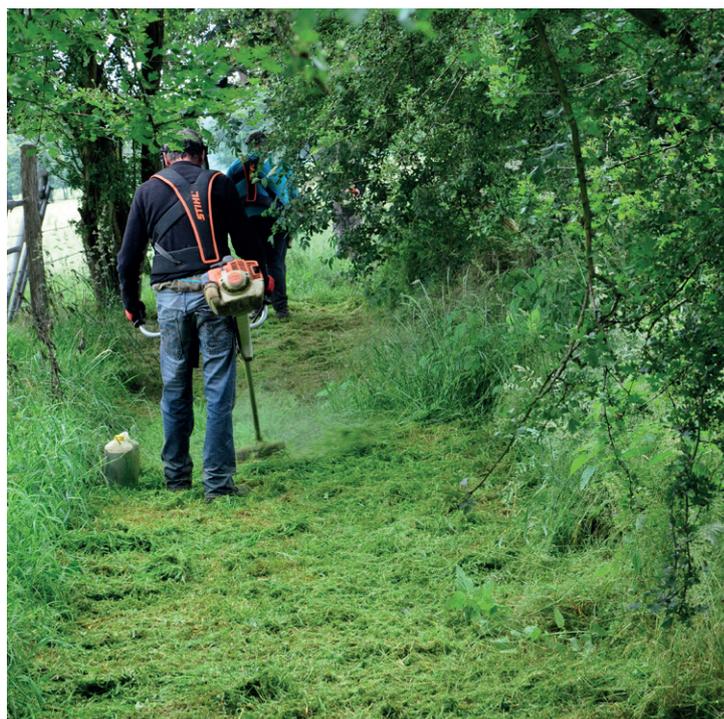
Au-delà de la poursuite du travail engagé depuis 2006, la clause d'insertion sera intégrée dans les marchés concernant les travaux de rénovation des cités minières dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et dans les travaux liés au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.



L'insertion économique et sociale des publics fragiles

par l'entretien des sentiers de randonnée

La Communauté d'Agglomération a confié la mission d'aménagement et d'entretien de son réseau de sentiers de randonnée pédestre et VTT (plus 1200 km cumulés) à des associations d'insertion (marché d'insertion) : **AVIEE pour le secteur géographique du Bruaysis, Noeux Environnement pour le secteur du Béthunois, et Chemins vers l'Emploi pour le secteur de la Lys romane.**



SECTEUR BRUAYISIS - AVIEE

- > 353 km
- > 4429 heures d'insertion pour le public (et 1173 heures d'encadrement)
- > 69 194 € de dépenses d'insertion

SECTEUR BETHUNOIS - NOEUX ENVIRONNEMENT

- > 441 km entretenus (a minima deux passages par sentier / an)
- > 1525 heures d'insertion pour le public (et 477 heures d'encadrement)
- > 29 446 € de dépenses d'insertion

SECTEUR LYS ROMANE - CHEMINS VERS L'EMPLOI

- > 427 km entretenus (a minima deux passages par sentier / an)
- > 5030 heures d'insertion pour le public (et 874 heures d'encadrement)
- > 84 123 € de dépenses d'insertion

182 763€

consacrés aux actions
d'insertion en randonnée

1 221 km

de sentiers entretenus (pose de panneaux,
fauches, débroussaillages...)

10 984 h

d'insertion pour les publics (près de 7 ETP impliqués –
hors encadrement)

2021

Perspectives

L'aménagement et l'entretien des sentiers se poursuit en 2021 avec :

- La mise à jour de la signalétique des sentiers dans le cadre des procédures de labellisation,

- L'aménagement / traitement des points noirs sur certains sentiers.

L'objectif est de permettre une pratique « 4 saisons » des sentiers sur l'agglomération.



En 2020, 158 actions ont été proposées aux habitants des quartiers pour un total de 1 781 396 € de crédits de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires). La Communauté d'Agglomération a elle-même contribué à cette programmation en attribuant 100 000 € à 31 de ces actions au titre de son Fonds de Cohésion Sociale.

Une dizaine d'actions validées en 2020 ont fait l'objet d'une demande de report ou de poursuite sur le 1er semestre 2021 au regard des difficultés de mise en œuvre avec la crise de la Covid-19. Une action a complètement été abandonnée.

SOUTIEN PARTICULIER AUX ASSOCIATIONS EN DIFFICULTÉ

Afin de soutenir des associations mises en difficulté par la crise sanitaire, un fonds « Quartier solidaires » a été débloqué à l'automne 2020 par l'Etat. Ainsi, 18 associations intervenant auprès des habitants des quartiers prioritaires ont bénéficié d'une aide forfaitaire sans contrepartie de 2500 ou 5000 € pour un montant total sur l'Agglomération de 80 000 €.

DE LA MÉDIATION À L'INCLUSION NUMÉRIQUE

La Communauté d'Agglomération est lauréate de l'appel à projets régional « stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté » pour un projet en faveur de l'inclusion numérique des habitants des quartiers prioritaires. Cette action mobilisant 70 000 € de crédits de l'ANCT est bâtie autour de 3 objectifs :

- équiper les structures relais des QPV (associations, espace de vie sociale, programme de réussite éducative...) en matériel numérique (tablettes..)
- qualifier les aidants – conseillers numériques des structures relais du territoire (bénévoles, salariés du public, du privé...)
- inscrire les habitants dans un parcours de prise en main des outils numériques pour la pratique du quotidien et les principales démarches en ligne (éducation, accès au droit...)



Le Contrat de ville

La Communauté d'Agglomération dispose d'un Contrat de Ville depuis 2015, qui prendra fin le 31 décembre 2022. Il concerne 16 quartiers prioritaires (et 5 quartiers dits « d'Agglomération ») et vise à améliorer la qualité de vie à près de 40 000 habitants du territoire en agissant dans de nombreux domaines (cadre de vie, emploi, création d'entreprises, renouvellement urbain, lien social, culture, sport, numérique, égalité femmes-hommes...). Chaque année, des actions sont menées dans ces quartiers en faveur des habitants et des acteurs y travaillant au quotidien

158

actions au profit des habitants en QPV de l'Agglomération

1 861 396 €

de crédits d'Etat attribués au territoire au titre du Contrat de Ville

70 000 €

attribués par l'Etat pour une action spécifique sur le numérique dans les QPV

2021

Perspectives

Comme chaque année, une programmation annuelle du Contrat de Ville sera mise en œuvre, au plus proche des besoins des habitants et acteurs des quartiers. Aussi, de nouvelles actions inclusives par la culture (street art), le sport ou le numérique seront initiées.

Enfin, l'action « de la médiation à l'inclusion numérique » sera déployée dans les quartiers prioritaires du territoire entre mars et décembre 2021.



L'accès à la prévention et aux soins pour tous

La Communauté d'Agglomération a signé son contrat local de santé en 2020. Au regard des problématiques locales diagnostiquées, trois orientations stratégiques structurent le plan d'actions du contrat local de santé :

- promouvoir la santé des enfants et des jeunes,
- améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies,
- favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

La Communauté d'Agglomération a mis en œuvre plusieurs actions liées à la crise sanitaire COVID-19 :

- achats de masques en tissu de catégorie 1 pour la population,
- mise en place de tests PCR en quartier politique de la ville,
- relais d'information permanent auprès des partenaires du Contrat Local de Santé

Elle a également mis en place des actions spécifiques autour des addictions, de l'accès aux droits et aux soins, et a accompagné la mise en place des exercices coordonnés de santé (Maison de Santé Pluridisciplinaires, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

Ces actions ont permis de fédérer les acteurs du territoire sur la thématique santé, de travailler sur une culture commune liée à la prévention et l'accès aux soins.



320 000

masques achetés

80

tests PCR réalisés

120

personnes sensibilisées sur l'accès aux droits et la santé QPV

16

agents formés à la prévention des addictions

3

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé en cours de construction



2021

Perspectives

Pour 2021, le service Santé met en place des Ambassadeurs covid-19, qui permettent de sensibiliser la population et de rappeler les gestes barrières. Un projet de démocratie sanitaire en santé est en cours. Un atelier santé ville avec des actions dans les quartiers politique de la ville est également envisagé, notamment avec des focus groupes et de la médiation santé.

Des actions seront également mises en œuvre auprès de la population sur les thématiques de la vie affective et sexuelle, l'alimentation, l'activité physique, les dépistages organisés des cancers et les addictions.



La médiation animale

ou zoothérapie

La Communauté d'Agglomération porte la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion de l'équipement d'accueil des animaux » pour ses 100 communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le groupement SACPA gère la fourrière et la fondation CLARA, le refuge.

Outre les missions d'accueil, de capture et de soins apportés aux animaux, la fondation CLARA a pour objectif de mettre en place la médiation animale, dispositif thérapeutique, éducatif et social ou zoothérapie. Depuis cette date, la CABBALR s'est également dotée de la compétence EQUI HANDI, contraction de l'équithérapie en direction des publics handicapés.



Des établissements de soins ou des associations accueillant des jeunes publics en difficultés ou en situation de handicap (Club de prévention de la vie active, Service Enfance Jeunesse de la Mairie de Béthune, Etablissement Public de Santé Mentale de Saint Venant) ont exprimé des demandes de partenariats avec le refuge communautaire.

Cette médiation animale vise à mettre en contact les animaux du refuge avec des personnes fragilisées souffrant de divers troubles : physiques, cognitifs, psychologiques ou sociaux.

Des ateliers sont en cours de réalisation avec des éducateurs : construction d'infrastructures pour améliorer le confort des animaux, création d'affiches de sensibilisation à la protection animale, atelier permettant de rétablir le bien-être d'une personne en situation de handicap.

L'activité équi-handi est développée au sein du centre équestre de Saint-Venant pour les structures en charges du handicap. Elle apporte aux participants un environnement apaisant source de bien-être et de plaisir. Le cheval renvoie une image positive, favorise la confiance et le dépassement de soi et le contact avec le cheval est synonyme d'autonomie, de responsabilité et de gestion des émotions. Les apports physiques sont également nombreux (renforcement musculaire, tonicité, souplesse, motricité, souplesse etc.).

Enfin, les participants peuvent échanger et partager autour d'une même passion lors des séances, encadrées par un moniteur titulaire de BEES 1^{er} degré et du BFEH option mentale.

2021

Perspectives

La médiation animale continuera de se développer auprès d'un public adulte ou âgé hébergé en structure ou en centre afin de rompre l'isolement, favoriser l'échange, le maintien de la motricité et l'autonomie.

(Service pour l'Assistance et le Contrôle de Peuplement Animal)



La sensibilisation à l'inclusion sociale

des publics handicapés

La Communauté d'Agglomération a créé son CIAS (centre intercommunal d'action sociale) en 2019 et lui a confié la définition d'une stratégie d'agglomération en matière de handicap.

À ce titre, le CIAS a engagé un partenariat avec l'association Gamins Exceptionnels, porteuse du Pôle Ressources Handicap Parentalité, pour sensibiliser à l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap.



4 séances

58 agents des communes sensibilisés

8 438€

Montant du partenariat

3 séances

52 élus sensibilisés

Des sessions de sensibilisation ont été organisées auprès des élus et des agents des communes.

Ces actions ont permis aux élus présents de mieux appréhender leur rôle et leur responsabilité en matière d'inclusion sociale des enfants en situation de handicap, leurs droits et leurs devoirs, les ressources disponibles pour faciliter l'accueil des enfants, et échanger sur leurs pratiques.

Les séances au bénéfice des agents des communes (ATSEM, les agents intervenant sur le temps extra-scolaire, les temps de cantine...) portaient à la fois sur les représentations du handicap, les freins et difficultés rencontrées sur le terrain, le questionnement des pratiques professionnelles...

2021

Perspectives

Une réflexion en cours avec le CNFPT pour proposer des sessions de formation décentralisées sur cette thématique.



HABITAT

En 2020, 58 des 100 communes ont été concernées par ce volet ciblé du PIG pour répondre aux besoins des personnes âgées et/ou en perte de mobilité et d'autonomie, à vouloir ainsi entreprendre des travaux dans leur logement.

En 2020, la communication accrue sur le volet maintien à domicile, d'adaptation à la perte d'autonomie, des personnes vieillissantes ou à mobilité réduite a contribué à intéresser davantage de propriétaires. Plus de 100 aides ont été accordées dans l'année, une augmentation de +39 aides accordées jamais constatée en 10 ans.

3449€ Montant moyen de subvention ANAH

SPORT

700 jeunes et adultes en situation de handicap, provenant de 15 instituts du territoire pratiquent une activité sportive chaque semaine.

La journée de restitution et découverte du sport a dû être annulée en raison de la crise sanitaire.

L'acquisition du Centre Hippique de Saint Venant, permettant de pratiquer l'équithérapie et aux créneaux réservés pour les instituts dans les piscines communautaires, renforce l'activité sport-handicap.

CULTURE

Le développement de l'offre handi-accessible a connu des difficultés majeures dans son développement à cause de la crise du COVID 19. Ainsi les résidences de créations continueront à bénéficier à ceux qui en avait fait la demande en 2020 mais ont été reportées en 2021.

La direction de la culture a développé des ateliers de pratique culturelle handi-accessible adaptée aux personnes en situation de handicap auditif, visuel, intellectuel, à mobilité réduite, ou développant une forme d'autisme au travers du contrat local d'éducation artistique. Différentes résidences de création leur ont été proposées de janvier à juin, tels que le cirque, le Street art, la poésie, la chorale...

Une programmation a également été proposée à l'ensemble des structures partenaires de la Charte dans les équipements culturels

Le festival Les Petits Bonheurs, co-construit avec les acteurs du handicap, a dû être reporté à juin 2021 en raison de la crise sanitaire.

10 visites culturelles réalisées **15** visites annulées

TOURISME

En raison de la crise sanitaire, la plupart des prestations ont dû être annulées. Pour autant, deux documents ont été élaborés :

- un document FALC (Facile A Lire et à Comprendre) sur le tour de ville de Béthune (pour aider à comprendre le contenu de la visite),
- une brochure recensant les produits et équipements accessibles aux personnes en situation de handicap sur le territoire de Béthune-Bruay. Cette brochure, dont la réalisation a été confiée à l'ESAT de Rivery, est en cours de finalisation et sera éditée très prochainement.

2 produits touristiques commercialisés : le tour de ville de Béthune et le château d'Olhain

La charte Handicap

Faciliter l'accessibilité des lieux, des espaces publics et des transports, mieux prendre en compte l'accès au logement des personnes handicapées, mobiliser les professionnels du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle, permettre la pratique du sport à tous ... autant de thématiques sur lesquelles la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'engage aux côtés des acteurs.

SENSIBILISATION

1441 enfants ont été sensibilisés essentiellement à la langue des signes (des tout-petits au adultes) et au handicap moteur (2 sensibilisations auprès des maternels et primaires).

86 animations de sensibilisation

ACCESSIBILITÉ

Les travaux de mise en accessibilité des ERP se sont poursuivis :

- Conservatoire de musique de Béthune (36 000€)
- espaces extérieurs de la piscine de Hersin Coupigny (52 000€)
- espaces extérieurs de la piscine d'Auchel (12 000€)

FONDS DE CONCOURS

En raison du fort engouement pour le dispositif de 2016 à 2019, du renouvellement des équipes municipales, et de la crise sanitaire, le nombre de projets a diminué.

Les communes de Beuvry, Bruay-La-Buissière, Ligny-Les-Aire et Ruitz se sont engagées dans la mise en œuvre de l'AD'AP communal et ont sollicité le dispositif.

4 communes fonds de concours pour des travaux d'accessibilité

31 673 € versés

2021

Perspectives

Les actions engagées se poursuivront en 2021.





Le Conseil local de santé mentale

Le Conseil Local de Santé Mentale est une plateforme de concertation et de coordination, qui rassemble les acteurs concernés par des problèmes de santé mentale.

Les objectifs :

- Définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale,
- Renforcer la collaboration, favoriser le décloisonnement entre les acteurs du social, médico-social et sanitaire pour permettre l'inclusion sociale des personnes,
- Lutter contre la stigmatisation.

10

structures participantes aux stages croisés

3

communes participants à l'action d'insertion en randonnée

- 1 ciné débat
- pièce de théâtre
- exposition

En 2020, le CLSM a développé la mise en réseau des acteurs du territoire par différentes actions, qui ont permis de répondre à l'objectif premier du CLSM : favoriser l'interconnaissance entre les acteurs issus de champs variés mais prenant en charge le même public.

FORMATIONS INTER-STRUCTURES

- Formation premiers secours en santé mentale
- Sensibilisation au handicap psychique

Ces actions ont permis aux acteurs de bénéficier d'une formation proche du lieu d'exercice et à favoriser l'interconnaissance.

STAGES CROISÉS

Lors de ces stages, des professionnels font 2 jours d'immersion dans une structure

GRUPE D'ANALYSES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Les séances permettent aux participants d'interroger leur posture professionnelle, d'optimiser l'impact de leurs actions. Elles visent à une meilleure coordination entre les partenaires agissant auprès des publics, le partage et l'échange des professionnels, la prise de recul, l'apport de connaissances, l'analyse et la formulation d'hypothèses d'actions et d'orientation.

RECHERCHE ACTION PARPSYCHED

Elle se propose d'accompagner, d'analyser et d'évaluer la mise en œuvre de partenariats locaux entre la psychiatrie infanto-juvénile, l'école primaire et le CLSM dans les écoles de Vieille Chapelle, La Couture et Béthune.

SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

Un ciné débat, une pièce de théâtre et une exposition ont été réalisées à l'occasion de la journée mondiale santé mentale. Ces actions permettent de lutter contre la stigmatisation des personnes en souffrance psychique.

SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE DURANT LE CONFINEMENT

La période de confinement a engendré un isolement des acteurs du territoire. Le CLSM a initié une démarche de mise en réseau des acteurs, y compris les communes, en informant des initiatives mises en place au niveau national, régional, départemental ou local.



2021

Perspectives

Le CLSM va continuer de développer son réseau d'acteurs, afin de favoriser l'interconnaissance.

Des projets seront engagés en 2021 (par exemple, réalisation d'un arbre aux idées reçues avec des élèves de SEGPA et une école primaire en QPV) et de nouveaux thèmes seront abordés lors de formations. Enfin, des échanges autour de la COVID-19 seront proposés.

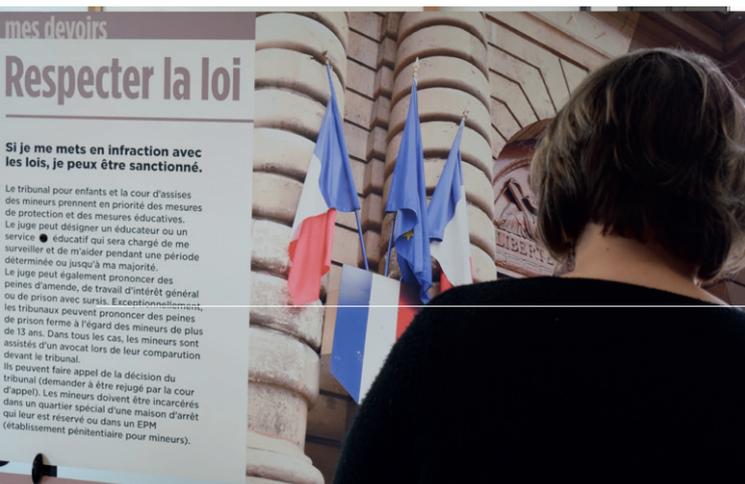


L'amélioration de l'accès au droit des habitants

La Communauté d'Agglomération porte des points d'accès au droit communautaires. Ce service intervient dans de nombreux domaines auprès des habitants : endettement, droit successoral, conflits de voisinage, droit du travail, de la famille, aide aux victimes, baux d'habitation, divorces... en faisant appel à un réseau de professionnels spécialisés (avocats, notaires, défenseur des droits, conciliateurs de justice...).

En 2020, sur l'agglomération, 2611 usagers (3.101 en 2019) ont saisi spontanément les PAD, soit physiquement (16 %), soit téléphoniquement (82 %), ou par mail (2 %). 2020 a été une année très particulière, malgré 2 confinements, l'activité cumulée des PAD de Bruay-La-Buissière, Houdain et Auchy-les-Mines s'est maintenue. Malgré cette situation, l'ensemble du personnel est resté mobilisé pour répondre aux demandes de l'utilisateur durant le premier confinement. Les mesures sanitaires ont été rapidement mises en place afin de recevoir physiquement les usagers en demande.

Le PAD de Bruay-La-Buissière accueille une activité supplémentaire avec la gestion des rendez-vous du SPIP* (152) et de l'ASEJ** (238) dans le cadre de mesures pré-sentencielles et post-sentencielles, soit 390 personnes reçues en 2020. Ces permanences ont été suspendues durant plus de 3 mois suite au confinement du printemps 2020. Néanmoins, le personnel pénitentiaire a assuré la continuité des suivis des probationnaires à distance.



2340

usagers des PAD habitent le territoire (sur 2611)

3781

suivis réalisés

14,7%

des bénéficiaires viennent des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

873

Rendez-vous partenaires (Familles de France, France victimes, avocats, notaire....) honorés

INTERVENIR AU PLUS PROCHE DES HABITANTS

La localisation des 3 PAD du territoire (Bruay-La-Buissière, Houdain et Auchy-les-Mines) fait apparaître une disparité géographique d'accès au service, notamment liée aux deux fusions consécutives qu'a connues l'EPCI. C'est pourquoi, des **permanences d'informations délocalisées** sont mises en place dans les communes d'Auchel, d'Hersin-Coupigny, de Béthune, de Calonne-Ricouart, de Lillers et d'Isbergues. Elles permettent d'apporter un premier niveau d'information et une orientation vers un partenaire spécialisé sur rendez-vous au sein d'un Point d'Accès au Droit dans un second temps. Il s'agit avant tout d'assurer une présence physique de proximité afin d'orienter le public ou de traiter de façon ponctuelle la demande. Les permanences sont tenues dans des locaux mis à disposition par les communes à raison d'une demi-journée mensuelle (hors congés d'été).

2021

Perspectives

Le service continuera à poursuivre l'optimisation de son activité afin de faciliter l'accès au droit des habitants.

Un travail de rapprochement des PAD avec les Maisons France Services (sites labellisés) sera également mené, pour accueillir les usagers dans un cadre type guichet unique

Enfin, la mission des PAD sera intégrée dans le nouveau dispositif Agglo Mobile : information et intervention au plus près des habitants (en quartier prioritaire et dans les communes rurales en priorité)

* SPIP : Services pénitentiaires d'insertion et de probation

** ASEJ : Association socio éducatrice et judiciaire

Pilier 5

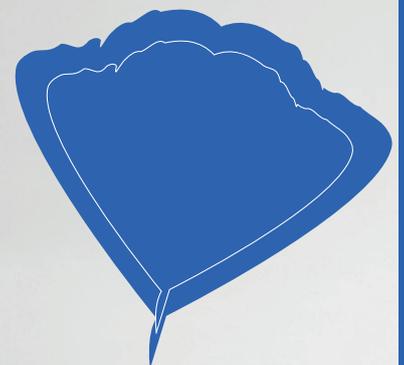
VERS DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



Cet objectif est un appel à réfléchir sur nos habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de nos actions.

L'Agglomération, par les politiques qu'elle mène, notamment le soutien à l'artisanat et au commerce local, en faveur de l'agriculture, des circuits courts et ses actions au quotidien de sensibilisation au compostage, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à l'environnement et à l'éco-citoyenneté, notamment en faveur de jeunes, agit pour amener les habitants à réfléchir à leurs habitudes et usages.

Les agents de la collectivité y sont également sensibilisés lors d'actions en interne et par la mise en place de la dématérialisation.



Le soutien à l'artisanat local et les achats durables

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération soutient l'artisanat local et les emplois locaux qui s'y rattachent. Aussi, la Direction des Moyens Généraux gère un certain nombre de marchés pour les besoins des services de la Communauté d'Agglomération. Une partie de ces achats tend à favoriser le recours à l'emploi local, à promouvoir les circuits courts.



Pour l'année 2020, l'action de soutien a spécifiquement ciblé les entreprises artisanales des secteurs des services et de la production. 100 entreprises situées dans les communes rurales (moins de 3000 habitants) ont bénéficié d'un diagnostic complet et d'un accompagnement individualisé par un conseiller dédié.

En parallèle, 407 entreprises artisanales ont bénéficié d'informations et de conseils pour faire face à la crise sanitaire.

Ces actions ont permis à 100 entreprises artisanales de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Des clauses obligeant les prestataires choisis à utiliser des produits locaux et de saison (pour les produits alimentaires) ont été insérées dans les marchés publics.

La réparation est privilégiée grâce au recours à des prestataires lors des pannes d'électroménager professionnel, afin d'éviter de nouveaux achats.

Enfin, des marchés sont réservés aux entreprises adaptées.

100

diagnostics réalisés

10

interventions par an

407

entreprises renseignées sur les aides d'urgence

5

marchés concernés par l'achat durable

2021

Perspectives

En 2021, cette action sera poursuivie auprès des entreprises artisanales du secteur du bâtiment.

Les considérations énoncées par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire seront intégrées dans les procédures de marchés publics à venir.

RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE D'EMPLOIS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE

- > Lancement d'une pré-qualification spécifique au Bas Pays pour accompagner l'évolution de la filière légumière suite à l'étude prospective réalisée en 2018 : « ouvrier du légume » avec le PLIE* et le GEIQ3A**.
- > Préparation d'une étude sur la Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et Compétences : cette analyse prospective à l'échelle de l'Agglomération doit permettre la mise en œuvre d'un programme d'actions de sauvegarde des exploitations agricoles légumières du Bas pays et de développement de la production biologique. Elle permettra aux acteurs de l'emploi et de la formation de connaître les débouchés et de relocaliser des formations adaptées aux besoins identifiés.

PROMOUVOIR LES CIRCUITS COURTS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

- > Enquête sur l'intention des producteurs locaux d'intégrer les circuits courts au profit de la restauration collective (légumerie) – L'association d'étudiants de BTS SER.COM du lycée Sainte-Marie d'Aire-sur-la-Lys a réalisé une enquête auprès des producteurs sur leurs débouchés locaux et leur intention d'intégrer des filières de « restauration collective ». 16 producteurs du territoire se sont impliqués dans l'action.

COMMUNIQUER SUR LES ENJEUX DU PAT UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOUS

- > Co-conception de supports de communication (format stand) – Ils permettront d'illustrer 4 enjeux du Projet Alimentaire Territorial dans les salons, forums et fêtes locales et d'animer les stands PAT. Cette mission a été confiée à Noeux Environnement.

ANIMER LE PAT – DES COMMISSIONS THÉMATIQUES AU COMITÉ LOCAL DE L'ALIMENTATION

- > 4 commissions thématiques correspondant aux engagements du PAT ont réuni une trentaine d'acteurs entre octobre et décembre 2020 afin de réaliser un point d'étape sur les actions du PAT engagées et celles à venir. Ces séances ont permis de préparer l'organisation du 1er Comité Local de l'Alimentation prévu en 2021.

Le projet Alimentaire Territorial

La Communauté d'Agglomération a validé son Projet Alimentaire Territorial en juin 2019 pour la période 2019 – 2025. Il vise à mettre en place un nouveau système alimentaire local d'ici 2025 en impliquant l'ensemble des acteurs concernés (producteurs, distributeurs, transformateurs, consommateurs).

Le Projet alimentaire territorial est bâti autour des 5 engagements suivants :

- Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous,
- Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires (production, transformation, distribution, consommation) sur l'environnement, la biodiversité, la santé et le climat,
- Cultiver l'identité du territoire, promouvoir le terroir et les spécificités locales,
- Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice sur l'ensemble du territoire,
- Structurer une nouvelle gouvernance alimentaire locale.

En 2020, l'Agglomération a engagé 6 chantiers au titre du PAT qui s'inscrivent dans chacun des engagements du PAT.

40

acteurs (producteurs, associations, restaurateurs, collectivités) du territoire impliqués

117 000€

consacrés aux actions du PAT

2021

Perspectives

Les actions engagées en 2020 seront poursuivies :

- accompagnement des communes, des producteurs à l'intégration de productions locales, en SIQO*** ou Bio dans la restauration collective,
- formation – pré-qualification des publics « ouvrier du légume » en insertion
- consolidation des outils web « Ouacheterlocal.fr » et « ApproLocal.fr » avec la Chambre d'Agriculture...

Il s'agira également de mettre en œuvre les nouvelles actions prévues à compter de 2021 :

- réalisation d'une étude de Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et des Compétences dans le domaine agricole,
- lancement du défi familles alimentation positive,
- travail sur la stratégie foncière au profit du PAT
- accueil du label Bistrot de Pays sur le territoire,

- valorisation des produits locaux dans les événements sportifs,
 - élaboration du plan Bio territorial (phase1-le diagnostic),
 - mise en œuvre de l'action PANIERS pour l'accès des publics fragiles aux produits bio ...
- Un premier comité local de l'Alimentation se réunira en Mars 2021 afin de mesurer l'état d'avancement du PAT.

*PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi ** GEIQ3A : Groupement d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification Agricole Agro-Alimentaire *** SIQO : signes officiels de la qualité et de l'origine

La lutte contre le gaspillage alimentaire

par les habitants et la restauration scolaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est inscrite dans l'engagement 2 du Plan Alimentaire Territorial mais également dans le Plan Climat Air Energie.

La Communauté d'Agglomération y est engagée depuis plusieurs années au travers d'actions partenariales avec le Département et la Région. Néanmoins, la marge de manœuvre dans ce domaine est non négligeable et les actions doivent encore être renforcées.



Du point de vue opérationnel, les actions grand public consistent en l'organisation d'ateliers cuisine et de démonstrations culinaires anti-gaspi.

En 2020, le partenariat avec Unis-Cité s'est poursuivi dans 11 restaurants scolaire d'écoles primaires et 3 collèges avec la réalisation de diagnostics et d'actions de sensibilisation.

Pour le grand public, 8 ateliers culinaires anti-gaspi ont été organisés en partenariat avec les communes. La crise sanitaire a réduit l'activité du service et les actions possibles

11

restaurants scolaires d'écoles et 3 collèges impliqués.

12

diagnostics anti-gaspi réalisés au sein des collèges partenaires.

8

ateliers cuisine anti-gaspi réalisés et 96 habitants sensibilisés à une cuisine zéro-déchet.

2021

Perspectives

Renforcer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en direction des écoles seront renforcés.

Quant aux actions menées avec les collèges et lycées, elles seront élargies.

Un réseau d'échanges des bonnes pratiques impliquant les établissements scolaires, la CABBALR, le Département et la Région devrait être créé.

Les ateliers et démonstrations culinaires anti-gaspi à destination des habitants seront déployés sur le terrain auprès de grand public, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.



La promotion du compostage individuel et collectif

à destination des habitants et des acteurs du territoire

Afin de réduire à la source les biodéchets produits sur le territoire, et la pollution induite par leur prise en charge, la Communauté d'Agglomération fait la promotion du compostage individuel et collectif. Cette action est inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Dans ce cadre, il est prévu :

- la mise à disposition de composteurs individuels à prix préférentiels pour les ménages du territoire ;
- la formation à titre gracieux de guides composteurs bénévoles et de référents compostage ;
- la réalisation d'opérations de sensibilisation sous forme de réunions publiques ou d'interventions dans le cadre de manifestations territoriales ;
- la développement d'un site de démonstration faisant la promotion du compostage individuel et collectif. La Communauté d'Agglomération encourage également les structures publiques et privées du territoire et notamment les établissements scolaires, entreprises, bailleurs sociaux, EHPAD ainsi que les communes à installer un composteur collectif pour le traitement des biodéchets. Ces actions viennent d'être contractualisées dans le cadre du Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI).

241

composteurs distribués

29

contrôles qualité sur sites ont été effectués.

9

référents compostage formés

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

En 2020, l'Agglomération comptait 17 guides composteurs bénévoles actifs, dont un ayant été formé au cours de l'année. Quatre réunions de réseau des guides composteurs ont été organisées.

6 stands grands publics ont été animés, 67 habitants sensibilisés et 106 brochures distribuées. L'activité a été impactée par la crise sanitaire.

12 permanences ont été réalisées sur le site de démonstration du compostage, à Béthune et 5 à l'antenne de Lillers.

COMPOSTAGE COLLECTIF :

Trois composteurs de gros volumes ont été installés à l'EHPAD Sainte Famille de Verquin, au cimetière d'Houdain et au Lycée Malraux de Béthune.

9 référents compostage ont été formés en 2020 des établissements suivants :

- Lycée Malraux de Béthune,
- Office de la Jeunesse de Bruay-la-Buissière,
- Jardins Partagés de Saint-Venant,
- Commune d'Ham-en-Artois,
- Direction de l'environnement de la Communauté d'agglomération.

2021

Perspectives

Conformément aux objectifs contractuels du PCAET et du COTTRI, il est prévu pour 2021 :

- la distribution de 500 composteurs individuels,
- la réalisation 20 opérations de sensibilisation,
- la mise en place de 10 composteurs collectifs.



La collecte des déchets ménagers

En parallèle des actions visant à tendre vers le «zéro-déchets», la Communauté d'Agglomération effectue la collecte des déchets ménagers et assimilés et gère ses déchetteries en régie. Seule la collecte des points d'apports volontaires des ordures ménagères résiduelles et des recyclables est effectuée par un prestataire privé. Les objectifs sont de répondre à la réglementation, tout en favorisant la valorisation et le traitement à la parcelle, et de rendre ces actions les moins impactantes sur l'environnement notamment en réduisant l'utilisation d'énergie non renouvelable pour les mener.

1 795 982 km

parcourus dans le cadre des collectes en porte à porte et en apport volontaire par les services en régie

181 333,95 T.

de déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire dont **87 524,88 T** ont bénéficié d'une valorisation matière et organique ; soit **48,27 %** du tonnage total collecté.

4 399 018 €HT

investis au total

81 622,56 T.

d'ordures ménagères et assimilées, soit **45,01%** du tonnage total de déchets gérés par le service public, ont été valorisées énergétiquement > *Production de 171 162 MWh de vapeur brute (39 074 MWh livrés à la société CRODA et 21 720 MWh d'électricité produits)*

Certains tonnages pourront évoluer à la marge car quelques repreneurs non pas encore validé leurs chiffres

L'OUVERTURE D'UNE DÉCHETTERIE

En 2020, l'Agglomération a ouvert une nouvelle déchetterie à Houdain, permettant d'étendre son réseau et ainsi offrir un service de qualité et de proximité aux usagers tout en favorisant la bonne collecte des déchets et leur valorisation. Cet équipement a nécessité un investissement de 2 492 269 millions d'€ HT.

Un nouveau véhicule poids lourds permettant la rotation des bennes, aux dernières normes environnementales en vigueur a été acheté, pour un montant de 135 420 € HT.

LA CONTENEURISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Près de 30 000 bacs roulants ont été distribués aux habitants de 35 communes. Un investissement de 604 343 €HT, qui a permis de contenir la quantité de déchets verts collectés et de favoriser le traitement à la parcelle.

LE RENOUELEMENT DU PARC POIDS LOURDS

6 nouveaux véhicules bennes à ordures ménagères, pour un investissement total de 1 166 986 Euros HT, sont affectés à la collecte. Ils disposent des dernières normes environnementales en vigueur, mais aussi d'un lève conteneurs hydro-électrique permettant de ne pas augmenter le régime moteur lors de leur utilisation, ce qui a pour conséquence de limiter la consommation de carburant et les nuisances sonores.

Ces actions ont permis de valoriser énergétiquement mais aussi recycler les déchets afin de tendre vers une économie circulaire qui conçoit tout déchet comme une ressource valorisable et qui permet une baisse des émissions de gaz à effet de serre.

2021

Perspectives

Le réseau de déchetteries sur le territoire de l'Agglomération va continuer à se développer.

Le parc de poids lourds sera en partie renouvelé, avec des véhicules aux normes Euro 6d.

Les essais menés précédemment avec la société GECCO vont être repris. Ils ont pour objectif l'alimentation de 2 véhicules de collecte des déchets ménagers avec un carburant B100 provenant à 100% d'un circuit court et d'huiles alimentaires régénérées.

La sensibilisation à l'environnement

en milieu scolaire

Le service Animations Environnement sensibilise les élèves d'écoles élémentaires du territoire à la protection de l'environnement depuis de nombreuses années.

Ces actions sont inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial.

Des interventions sont proposées sous forme d'animations sur les thématiques environnementales (énergie, nuisances sonores, tri et prévention des déchets, compostage, gaspillage alimentaire), et nature (adaptation de la nature l'hiver, arbres, milieux humides et forestiers, pollinisation, vie du sol). Ces interventions visent à développer chez l'enfant, au-delà des connaissances spécifiques, une attitude responsable et solidaire. Les activités proposées s'appuient sur une approche écologique de l'environnement proche des enfants.

En 2020, 93 établissements se sont inscrits au programme pédagogique communautaire.

Deux nouvelles animations ont été créées afin d'étoffer le programme d'animations :

- « Le plastique, c'est pas fantastique » : animation qui a pour objectif de faire prendre conscience de la quantité de plastique jeté, de son impact sur l'environnement et de découvrir les pratiques de consommation « anti-plastique »,

- « Quand la nuit s'éveille » : animation qui permet de découvrir le mode de vie de la faune sauvage nocturne.

Par ailleurs, des activités de sensibilisation ludiques à destination des élèves ont été envoyées aux enseignants afin de compenser les nombreuses animations n'ayant pu avoir lieu suite à la fermeture des écoles dans le cadre de la pandémie de COVID-19.



2701

2 701 élèves, de **119 classes**, sensibilisés

16

visites du centre de tri et de la déchetterie de Ruitz pour **376 enfants**

119

animations

198

classes destinataires des activités ludiques pendant le confinement

2021

Perspectives

Les animations en milieu scolaire vont se poursuivre. Une offre de soutien pour les écoles et collèges qui souhaitent développer des actions « Développement Durable » dans leur établissement va être lancée, ainsi que le projet « CAP 2050 ». Développé dans le cadre du COTTRI, il a pour objet la vision à l'horizon 2050 du territoire par des élèves de la Communauté d'Agglomération.



L'éco-exemplarité de l'Agglomération

Suite au plan « Administration Exemple » du Ministère de l'intérieur, la CABBALR a choisi d'intégrer une stratégie éco-exemplaire dans ses réflexions. Cette volonté est par ailleurs traduite dans le Plan Climat Air Energie Territorial.

La CABBALR ne peut demander aux acteurs du territoire de s'engager dans une réflexion globale répondant aux enjeux de la transition écologique, sans elle-même intégrer une exemplarité dans son fonctionnement interne. L'opération a donc pour but d'initier ces changements au sein de la CABBALR en impliquant les agents dans une démarche volontariste.

631

jouets collectés pour le Noël solidaire, soit

209 kg

En 2020, un état des lieux des déchets produits par les différents services communautaires a été réalisé afin de mettre en avant les solutions de prévention, de collecte, et de valorisation les mieux adaptées. Une première formation " Les marchés publics dans le cadre de l'économie circulaire " a été proposée aux agents communautaires. D'autres actions visant à accroître l'éco-exemplarité de la



Communauté d'Agglomération ont également vu le jour en 2020 :

- Mise en œuvre d'une collecte solidaire de jouets du 23 novembre au 15 décembre 2020 dans toutes les antennes de l'Agglomération. Les jouets collectés ont été remis aux bénéficiaires de l'épicerie sociale « Les dons de Cathy », de l'association « Partageons » et des Restos du Cœur de Calonne-Ricouart.
- Présence d'une « Give-Box » : dépôt de dons de livres et de petits objets du quotidien par les agents communautaires à destination des agents communautaires.
- Présence d'un vermicomposteur dans le réfectoire pour valoriser les restes de repas.

Par ailleurs, le service prévention déchets de la Communauté d'Agglomération a commencé à essaimer aux communes les démarches éco-exemplaires et à en impulser de nouvelles à travers des formations aux "éco-gestes" à destination des agents. Une de ces formations a été dispensée aux agents de la commune de Diéval.

L'Agglomération met également à disposition des 100 communes des autocollants STOP PUB pour une diffusion auprès des habitants.

2021

Perspectives

En 2021, un guide des bonnes pratiques éco-exemplaires sera réalisé, et la Stratégie Eco-exemplaire communautaire devrait être adoptée.

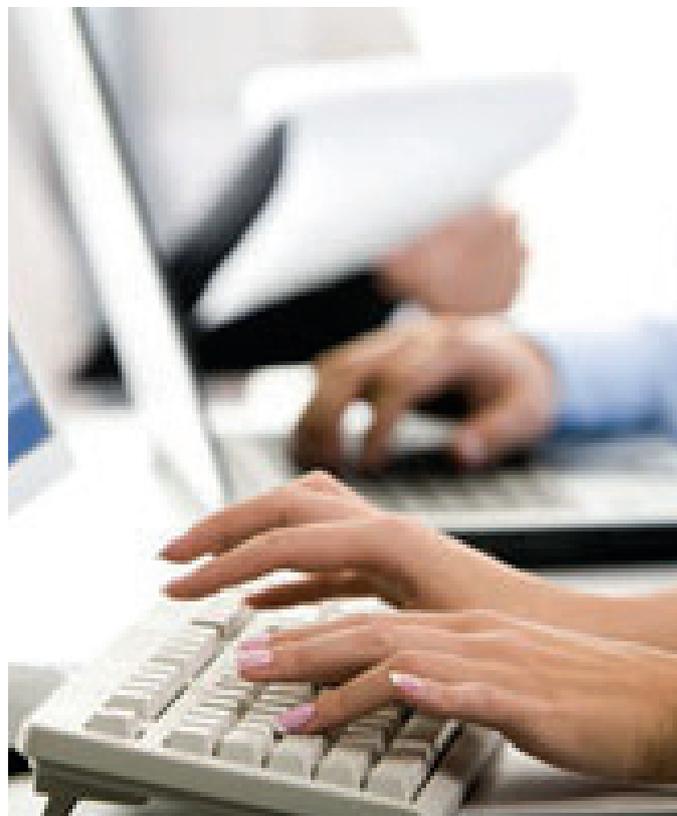
La dématérialisation

Les technologies de l’information et de la communication, qu’il s’agisse d’internet, d’extranet ou d’intranet, (TIC) constituent désormais une donnée organisationnelle et managériale que les autorités locales doivent intégrer. Elles conduisent à remplacer progressivement mais sûrement le papier par l’électronique, grâce à la dématérialisation.

La Communauté d’agglomération a développé la dématérialisation de ses actes administratifs, notamment au sein du service de l’Assemblée Générale et au sein du service marchés publics.

Les documents et des convocations aux réunions communautaires sont désormais mis à disposition par voie électronique pour l’ensemble des élus y compris les conseillers municipaux (des dizaines de milliers de pages concernées).

La Communauté d’agglomération a également mis en place des outils de dématérialisation des réunions (visio-conférence) et de collaboration en ligne, facilitant le télétravail.



1200

actes dématérialisés pour les marchés publics

190

Marchés Publics entièrement dématérialisés

50 à + de 3 000

pages dans les documents concernés



2021

Perspectives

La dématérialisation va se poursuivre, avec le développement de la signature électronique, notamment pour les bons de commande.

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres
CS 40548 - 62411 BETHUNE Cedex
Tél. : 03.21.61.50.00
E-mail : contact@bethunebruay.fr



Retrouvez-nous sur
WWW.
bethunebruay.fr



facebook.fr/bethunebruay